

GUIDE

GUIDE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN OBSERVATOIRE URBAIN



ONU  **HABITAT**
POUR UN MEILLEUR AVENIR URBAIN

GUIDE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN OBSERVATOIRE URBAIN

Remerciements

Le présent GUIDE constitue une version révisée du guide initialement développé en 2006 dans le but de fournir des informations urbaines de qualité pour améliorer la qualité de vie dans les villes. Un grand nombre d'anciens et de nouveaux employés d'ONU-HABITAT ont contribué au développement du modèle d'observatoire urbain :

- Feu Tanzib Chowdhury a été utile dans le développement d'observatoires urbains pour appuyer les autorités locales et nationales et plusieurs acteurs urbains dans la production et l'utilisation des données et des informations urbaines permettant d'orienter leurs actions et leurs investissements ;
- Gora Mboup et Eduardo Lopez Moreno ont joué un rôle primordial dans l'expansion du réseau des observatoires urbains ;
- Iris Knabe, Maharufa Hossain, Philip Mukungu, Musyimi Mbathi et Martin Raitelhuber ont fait des contributions significatives dans le domaine du développement des observatoires urbains.

La présente version révisée a été développée par et a bénéficié des commentaires inestimables et des suggestions de Donatien Beguy, Dennis Mwaniki et Robert Ndugwa, Chef du département de la Section des données et analyses (Data and Analytics Section) de ONU-Habitat. Dennis Koech a joué un rôle primordial dans la configuration et la conception du format de la version révisée.

ONU-Habitat est reconnaissant à tous les partenaires du réseau de l'observatoire mondial des villes pour leur contribution à l'amélioration de la disponibilité et de l'accès par les autorités locales et autres parties prenantes aux données urbaines et aux informations désagrégées et en temps opportun à travers le monde.

Table des matières

Remerciements	iv
Table des matières	v
INTRODUCTION	2
QU'EST-CE QU'UN OBSERVATOIRE URBAIN ?	5
1.1 Définition et objectifs	6
1.2 Justification	8
1.2.1 Génération des données urbaines fiables et diffusion de l'information.....	8
1.2.2 Faciliter la participation	9
1.2.3 Guider la prise de décisions	9
1.3 Les types d'observatoires urbains	11
1.3.1 Les observatoires urbains locaux	11
1.3.2 Les observatoires urbains nationaux.....	12
1.4 La composition et les activités d'un observatoire urbain	14
1.4.1 Composition	14
1.4.2 Activités.....	14
COMMENT CREER UN OBSERVATOIRE URBAIN	17
2.1 La phase de démarrage et d'évaluation de la faisabilité	21
2.2 Le développement structurel et organisationnel.....	27
2.3 Les obstacles à surmonter lors de la mise en œuvre d'un observatoire urbain	37
LES OUTILS ET MÉTHODOLOGIES DES OBSERVATOIRES URBAINS	39
3.1 L'Indice sur la prospérité de la ville	41
3.2 Le cadre de suivi de la performance de la ville (CSPV)	45
3.3 Les modèles pour l'intégration des données spatiales	47
3.4 L'échantillon des Villes Nationales	49
CONCLUSION	52
ANNEXES	54



Introduction

Dans plusieurs parties du monde, le manque de données de bonne qualité, pertinentes, accessibles, et actualisées est un élément crucial entravant les avancées du suivi et des rapports sur les programmes de développement mondiaux tels que le programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable (ODD) et le Nouvel Agenda urbain (NAU). D'autre part, l'absence de données urbaines de bonne qualité affecte également la formulation de politiques basées sur les preuves et la conception de programmes qui puissent répondre aux dynamiques urbaines et défis qui en découlent. En fait, la plupart des pays ont toujours besoin d'outils et de capacités pour renforcer les processus de collecte de données, leur validation et les pratiques de production de rapports pour informer les politiques et actions. Par conséquent, de nombreux planificateurs et décideurs urbains fonctionnent dans un climat d'incertitude, allouant des ressources aux questions urgentes et d'intérêt immédiat (processus réactifs), au lieu d'investir dans le changement progressif et sur le long terme.

Alors que les pays adoptent progressivement une décentralisation accrue et une prise de décisions localisée, il se pose, au niveau local, le besoin de systèmes de suivi qui peuvent faciliter le suivi des progrès. Il est nécessaire de procéder à l'identification des obstacles à l'aide de nouvelles approches et techniques permettant d'appuyer des politiques fondées sur des preuves. Les autorités locales ont besoin, elles aussi, des évaluations périodiques sur l'état de leur développement et des outils précis pour entreprendre l'évaluation des résultats stratégiques et de l'impact des plans et actions spécifiques. En plus, les ODD ont introduit un nouveau niveau territorial pour l'élaboration de rapports – la ville – de sorte qu'un grand nombre d'indicateurs ne seront pas seulement produits aux niveaux urbain et rural, mais ils le seront également à l'échelle des villes et des municipalités, en tant qu'entité unique d'analyse. Ainsi, un suivi efficace et une mise en œuvre rapides de l'ODD 11 – *Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient inclusifs, sûrs, résilients et durables* ainsi que d'autres ODD liés aux villes nécessitent une

implication forte des administrations locales et régionales dans la collecte, l'analyse des données et la production des rapports . Pour y parvenir, des efforts concertés dans l'institutionnalisation des systèmes de suivi du développement urbain sont absolument nécessaires. Comme indiqué dans le NAU, le renforcement des données et des capacités statistiques aux niveaux national, sous-national et local, devrait constituer une priorité pour assurer un suivi efficace des progrès réalisés dans l'exécution des stratégies du développement urbain et afin d'étayer la prise de décisions et la formulation des politiques (Art.158). L'importance de l'amélioration de la collecte et la désagrégation de données a également été reconnue dans l'Agenda 2030 pour ne laisser personne derrière.

En sa qualité d'organe des Nations-Unies spécialisé sur les établissements humains, ONU-Habitat est à l'avant-garde de la recherche de solutions à la crise relative à l'information urbaine, en facilitant aux pays un meilleur accès aux informations fiables, leur permettant ainsi de mieux comprendre les conditions et les tendances urbaines à l'échelle mondiale, et en appuyant le suivi et l'établissement des rapports sur les programmes mondiaux. Plus particulièrement, l'Unité des données et d'analyse de ONU-Habitat (connu auparavant comme l'Observatoire urbain

mondial, a été le leader des travaux visant l'élaboration de solutions urbaines de suivi sur mesure pour comprendre et mesurer les trajectoires et les conditions du développement urbain. Ceci comprend entre autres, le développement du modèle d'observatoire urbain, la gestion de la base de données sur les indicateurs urbains, la supervision des indicateurs des objectifs de développement pour le millénaire, notamment la conception et le suivi mondial de l'indicateur relatif aux bidonvilles, le développement de l'indice de prospérité des villes ; l'élaboration et le perfectionnement des méthodologies pour les ODD.

Ce guide technique a pour objectif de décrire le modèle d'observatoire urbain et de mettre à la disposition des autorités locales et nationales, des administrations des villes et d'autres parties prenantes intervenant dans le suivi, l'élaboration des rapports, les investissements et la prise de décisions stratégiques, les orientations nécessaires pour configurer et maintenir un observatoire urbain tant au niveau local que national. Ceci cadre dans les efforts déployés par ONU-Habitat pour fournir l'appui technique nécessaire aux autorités nationales et urbaines et afin de répondre à leurs besoins liés aux processus de suivi urbain et de prise de décisions fondée sur les données.

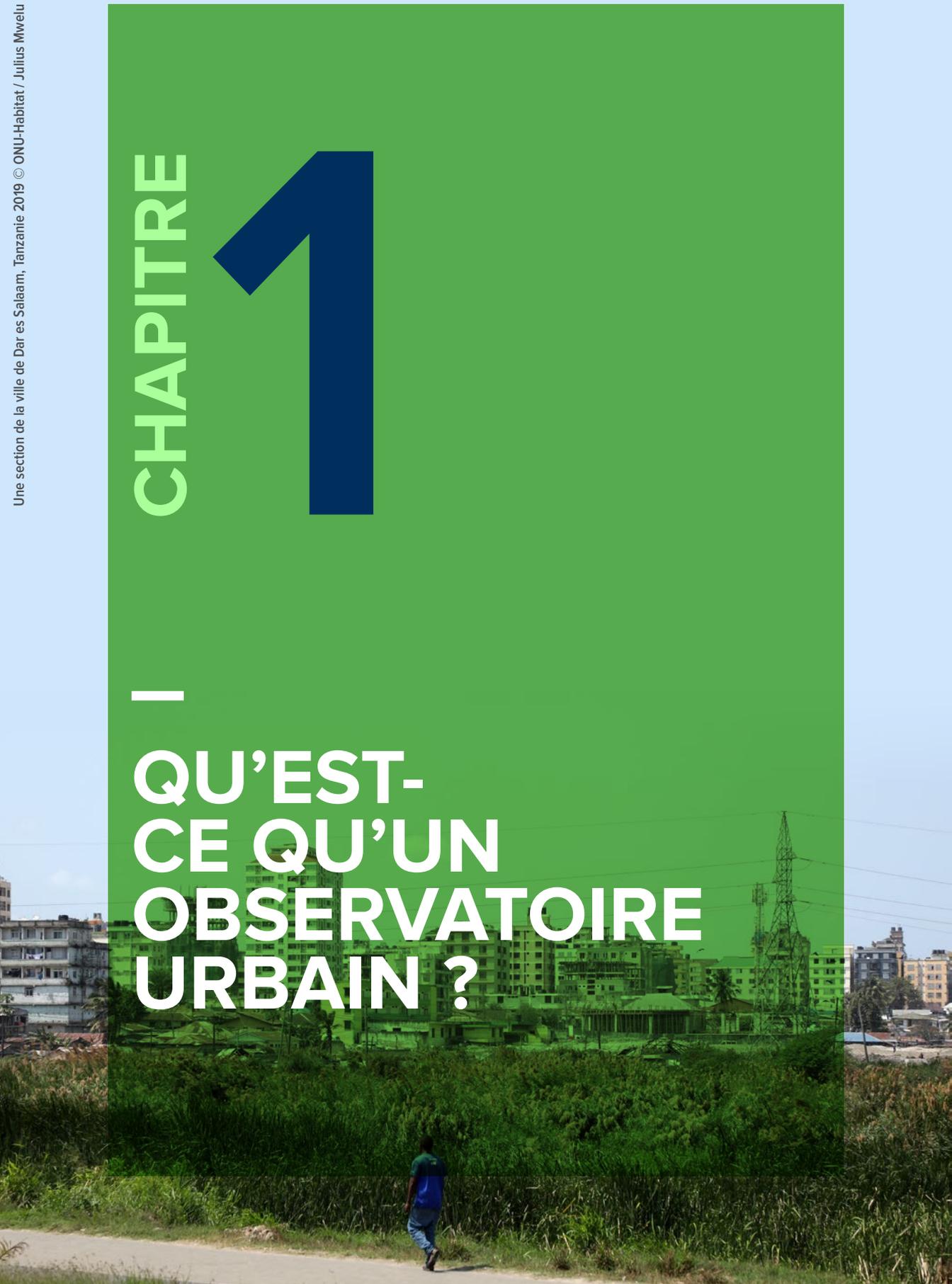


CHAPITRE

1

|

QU'EST- CE QU'UN OBSERVATOIRE URBAIN ?



Le but du présent chapitre est de donner des informations qui facilitent la compréhension de la nature d'un observatoire en termes de différents formats qu'il peut avoir, et d'en dégager les activités et la composition, ainsi que les outils et les méthodes qui peuvent être exploités dans le cadre d'un observatoire urbain.

1.1 Définition et objectifs

Un observatoire urbain est un réseau local d'acteurs responsables de la production, de l'analyse et de la diffusion des données sur un ensemble significatif d'indicateurs reflétant des questions collectivement

prioritaires sur le développement durable dans un domaine ou un pays donné. Les ressources sur les données et information produites par le réseau local sont utilisées en appui aux décideurs et aux politiques fondées sur des preuves. Par conséquent, un observatoire urbain est un point focal du suivi urbain au niveau local ou national, une plateforme facilitant la collecte de données, l'analyse, l'interprétation et les rapports sur la performance en relation avec les indicateurs ; l'observatoire urbain soutient l'échange de connaissances et la gouvernance fondée sur les preuves. L'observatoire urbain se propose d'accomplir précisément ce qui suit :

NOTER 1

Objectifs spécifiques d'un observatoire urbain



Développer, recueillir et analyser les données d'un ensemble **d'indicateurs** localisés pour assurer le suivi d'un éventail de priorités locales ou nationales – par exemple le développement social, le rendement économique, la fourniture de services, etc.



Diffuser des informations pour **renforcer la responsabilisation et la transparence**



Établir des mécanismes permanents pour assurer le **suivi des ODD et des indicateurs urbains**



Promouvoir au niveau local, **l'appropriation des systèmes d'indicateurs urbains** et une culture de suivi et d'évaluation



Promouvoir **l'utilisation des données urbaines** dans la planification et la formulation des politiques à l'échelle locale et nationale

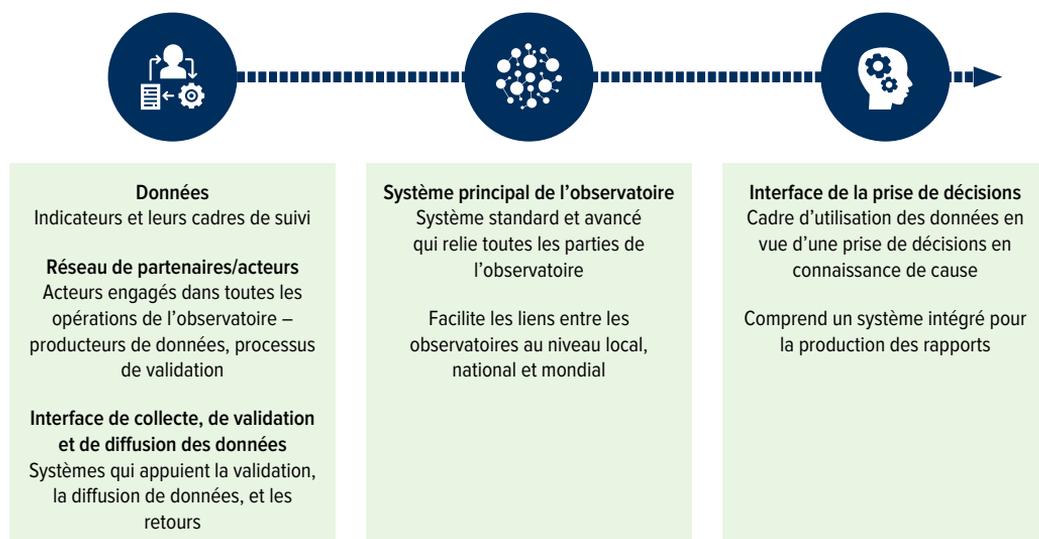
Les trois principaux domaines de travail d'un observatoire urbain sont :

1. Fournir aux gouvernements et aux autorités locales l'assistance leur permettant de renforcer leurs capacités pour rassembler, gérer, maintenir et utiliser les informations relatives au développement urbain ;
2. Promouvoir l'utilisation des connaissances et des indicateurs urbains aux fins de la formulation des politiques, de la planification et de l'urbanisation au moyen d'un processus participatif ; et
3. Faciliter la collecte et la diffusion des résultats des activités de suivi à l'échelle mondiale, nationale, et au niveau de la ville ainsi que la diffusion de bonnes pratiques en termes d'utilisation des informations urbaines.

À chaque niveau, les observatoires urbains s'efforcent de fournir des informations urbaines de haute qualité, actualisées et en temps voulu. Ils sont motivés par la nécessité de peaufiner la coordination du suivi et de l'évaluation des indicateurs urbains dans les domaines clés tels que la démographie, le développement socio-économique, le développement urbain et les questions liées à l'environnement, parmi tant d'autres. Les observatoires urbains sont également motivés par le désir d'élaborer un système d'information basé sur la connaissance, qui peut, en fin de compte, être utilisé en appui aux programmes et aux politiques fondés sur des preuves.

Les bénéficiaires d'un observatoire urbain sont les décideurs à tous les niveaux et les organisations intervenant dans le domaine du développement urbain au niveau local.

Figure 1 : L'architecture des observatoires urbains



1.2 Justification

En général, les villes et les autorités locales ont besoin d'un système de suivi qui peut les aider à rassembler, à analyser et à traduire les données en information facile à comprendre en vue de la formulation et la conception de politiques et d'actions. Ce genre de système peut aider les villes à suivre les avancées et à identifier les obstacles au développement ; en outre, il appuie la formulation de politiques basées sur des preuves. Les partenaires locaux peuvent établir un observatoire urbain pour plusieurs raisons contribuant pour contribuer au développement durable des villes. Ces raisons sont :



La nécessité de collecter des données urbaines pertinentes et de diffuser des informations en assurant la coordination des divers secteurs et des partenaires à l'intérieur de la ville ou du pays ;



La promotion de la participation des communautés et des partenaires publics et privés dans le processus de développement de leurs voisinages en produisant des données urbaines à une échelle appropriée ;



La nécessité d'appuyer les processus de prise de décision et de renforcer la gouvernance au sein du secteur urbain en produisant des informations avisées au niveau local.

1.2.1 Génération des données urbaines fiables et diffusion de l'information

Les observatoires urbains constituent un cadre de coordination parmi / au sein des organisations locales pour la production et l'utilisation des données urbaines aux fins de formulation de politiques et de développement des actions en prenant les mesures suivantes :

- Développer un système d'informations qui peut rassembler, relier, réunir et diffuser des informations pertinentes au niveau local ;
- Autonomiser les autorités locales en leur fournissant des informations en format analytique mais facilement accessible et qui repose sur les outils des systèmes d'informations géographiques (SIG) ;
- Créer des conditions pour décentraliser l'utilisation de l'information ;
- Développer une stratégie de communication de l'information à l'intention des décideurs, en leur fournissant un éventail de données comparables qui facilitent, sur le long terme, un exercice de planification en connaissance de cause.

L'information joue un rôle crucial en ce qui concerne la sensibilisation sur les questions urbaines et l'amélioration de la reddition des comptes chez les décideurs. L'information fiable et en temps opportun peut stimuler le dialogue et les actions, et cela permet d'inverser les tendances négatives et d'aider à comprendre les tendances positives en vue d'une reproduction éventuelle. La mise en place des observatoires urbains permet aux autorités locales et à d'autres parties prenantes de générer des informations sur les questions et défis économiques au sein d'une communauté ou d'une ville, y compris leurs causes ou les facteurs connexes, et d'atténuer leurs effets au moyen de politiques et d'actions appropriées.

1.2.2 Faciliter la participation

Les observatoires urbains locaux et nationaux encouragent l'adoption d'une approche participative en matière d'élaboration des indicateurs urbains, de collecte et de diffusion des données, et d'utilisation des informations sur le développement urbain qui répondent aux besoins et aspirations des citoyens. L'engagement et la coordination de multiples partenaires et parties prenantes sont au centre du modèle de l'observatoire urbain. Faciliter l'engagement permet d'atteindre plusieurs objectifs, notamment :

- Renforcer la capacité de nombreuses parties prenantes et les prendre en compte dans le processus de prise de décisions en utilisant des informations urbaines précises, actualisées et survenant en temps voulu ;
- Tenir les communautés, les décideurs et d'autres acteurs du développement au courant des informations relatives à la ville et ses voisinages en termes de mesures clé à entreprendre sur les questions prioritaires des villes ;
- Augmenter le flux d'informations dans les instances de prise de décisions à tous les niveaux ;
- Accroître la production de données grâce aux voies et sources communautaires et multipartites, ce qui en soi permet d'améliorer la transparence des données.

Dans beaucoup de cas, les utilisateurs et les producteurs des données sur les villes ne se connaissent pas et de ce fait, ne comprennent pas leurs besoins respectifs et les méthodes qu'ils utilisent. Les acteurs des observatoires urbains ont la possibilité de travailler davantage ensemble et avec une plus grande coordination et de promouvoir un flux plus élevé de données. Une démarche participative se propose de répondre aux besoins de tous les acteurs clés en vue de la collecte de données urbaines, de leur gestion et de leur utilisation sur la base des efforts concertés qui prennent tous les acteurs en compte.

1.2.3 Guider la prise de décisions

Un observatoire urbain n'est ni un laboratoire d'idées, ni un centre de recherches académiques isolé, il constitue plutôt un organe de prise de décisions et de connaissances. Il sert à la production de données de haute qualité sur les indicateurs précis qui éclairent la planification urbaine, l'allocation des ressources et le développement. Les gouvernements, en leur qualité de gestionnaires des villes et de décideurs, doivent s'impliquer totalement dans la production et l'analyse des données ; ils peuvent alors veiller à ce que l'information soit mis au service du bien-être des citoyens. Lorsque les données urbaines sont transformées en information de bonne qualité, elles peuvent stimuler le dialogue et promouvoir l'intégration de telles données dans les politiques.

L'INFORMATION JOUE UN RÔLE ESSENTIEL DANS LA SENSIBILISATION DU PUBLIC AUX PROBLÈMES URBAINS ET DANS L'AMÉLIORATION DE LA RESPONSABILISATION DES DÉCIDEURS.

ENCADRÉ 2

Le Royaume d'Arabie Saoudite est l'un des pays phares en ce qui concerne le fonctionnement des observatoires urbains. Un grand nombre de ces observatoires ont été mis en place suite à un partenariat avec ONU-Habitat à partir de 2003. Aujourd'hui, le royaume est fier de ses 17 observatoires urbains importants qui génèrent continuellement des données urbaines importantes ; les décideurs peuvent ainsi prendre des décisions éclairées en s'inspirant de telles données. L'observatoire urbain Al Qassim (QUO) se distingue en ce qu'il est un modèle de l'appui que les observatoires urbains peuvent apporter à la prise de décision au niveau local. Cet observatoire a été créé en 2009 dans le but de générer des données pertinentes et en temps voulu pour éclairer, sur le plan local, la prise de décision et orienter les investissements dans la ville de Buraidah. Depuis lors, QUO a considérablement investi dans le domaine de la collecte de données locales et des systèmes de gestion ; il s'ensuit que les données ont considérablement augmenté dans un grand nombre de secteurs au niveau local, ce qui a abouti à une plus grande utilisation de données dans les processus de formulation de politiques et de prise de décision. Les succès de l'observatoire de la ville de Buraidah a entraîné l'élargissement de sa portée opérationnelle et de son mandat dans toute la région d'Al Qassim couvrant toutes les grandes villes. Aujourd'hui, QUO produit des données sur 229 indicateurs dans 13 villes, fournissant aux autorités de la ville des données pertinentes et en temps voulu pour éclairer la formulation des politiques et la prise de décisions. (A INSERER DANS UNE BOITE).

L'objectif ultime d'un observatoire urbain local est de rassembler les personnes et les institutions pour des efforts concertés sur une vision commune de leur communauté afin de fournir des informations de haute qualité pour une prise de décision efficace. Les observatoires urbains contribuent à améliorer

la gouvernance locale en fournissant un cadre de transparence et de responsabilisation en facilitant l'accès aux informations pertinentes, précises et en temps voulu, sur des indicateurs pertinents au niveau local.

1.3 Les types d'observatoires urbains

Il existe normalement deux types d'observatoires urbains : (i) L'observatoire urbain local [OUL] et (ii) L'observatoire urbain national [OUN].

mondial. Par conséquent, ONU-Habitat encourage la mise en place d'observatoires urbains locaux (OUL) en tant qu'institutions au niveau de la ville.

1.3.1 Les observatoires urbains locaux

Les observatoires urbains locaux sont normalement localisés au sein d'un département de la ville, d'une organisation non gouvernementale ou d'une université. Ils ont vocation à produire, à gérer et à analyser les données liées à la performance d'une ville en termes d'indicateurs urbains clés et à d'autres questions thématiques pertinentes tant pour la prise de décision locale que pour le suivi au niveau

1. Générer des données et des informations sur les réalités locales
2. Promouvoir le dialogue entre les décideurs et d'autres parties prenantes tels que les organisations de la société civile, les institutions de recherche, les universités, etc.
3. Encourager des solutions politiques pour satisfaire les besoins et déterminer les priorités ressentis au niveau local

LISTE 1

En tant que plateforme locale d'informations politiques, un OUL devrait normalement promouvoir ce qui suit :

- i) Travailler en concertation avec des groupes partenaires pour assurer le développement et l'application des indicateurs appropriés, des indices et des mécanismes d'évaluation de la zone urbaine et ses communautés
- ii) Assurer le maintien des systèmes de gestion de l'information et procéder à des évaluations et à des analyses d'impact sur la demande des autorités locales et des groupes de partenaires
- iii) Renforcer les capacités en ce qui concerne la production, la gestion, l'analyse et la diffusion des informations urbaines, y compris des informations empiriques, sur une base régulière et soutenue et utiliser ces informations dans la prise de décision
- iv) Identifier les conditions, les tendances et les questions prioritaires grâce à la recherche et aux processus consultatifs impliquant les responsables locaux et les organisations de la société civile
- v) Proposer des options en vue de l'harmonisation des politiques et des stratégies sectorielles dans le cadre du plan d'action
- vi) Coopérer avec d'autres observatoires urbains locaux pour assurer le partage de leçons, des ressources, de l'échange de connaissances substantielles et méthodologiques et la diffusion des informations sur les plans national, régional et mondial
- vii) Assister d'autres observatoires urbains à développer leur capacité de collecter et d'utiliser les indicateurs urbains
- viii) Assurer le maintien d'une plateforme en ligne de partage de données et d'informations pertinentes sur la ville ; la plateforme servira également dans la diffusion des rapports sur les activités de l'observatoire et de ses partenaires
- ix) Produire un rapport en ce qui concerne *l'État de la ville*, notamment une analyse des avancées dans le cadre du développement durable, des cibles locales des ODD/NAU, des scénarios politiques et des meilleures pratiques en termes d'investissements et d'actions (il est recommandé d'en produire tous les deux ans).

1.3.2 Les observatoires urbains nationaux

Les observatoires urbains nationaux coordonnent et consolident la collecte de données urbaines au niveau national à l'aide des résultats découlant des politiques formulées sur la base de preuves. Ils peuvent soit coordonner les activités des observatoires urbains du pays, soit produire leurs propres données et des ressources d'informations au niveau national, régional et local.

ONU-Habitat encourage la mise en place d'observatoires urbains nationaux (OUN), aux fins de surveiller les tendances et les conditions nationales et d'influencer les processus de formulation de politiques et les avancées vers l'accomplissement des ODD et des Politiques urbaines nationales (PUN). Les OUN peuvent revêtir n'importe quelle forme, et faire partie d'une structure ou d'un organe consultatif

existant au niveau national; ils peuvent tenir lieu d'un organe de coordination des OUL; ils peuvent servir de secrétariat au Comité national sur l'habitat (CNH), qui est établi dans la plupart des pays en prélude aux conférences mondiales telles que les conférences Habitat II and III; l'observatoire urbain national peut faire partie d'une institution académique ou de recherche, d'une ONG ou d'une association professionnelle. Les OUN constituent des organes consultatifs sur les politiques urbaines nationales (PUN) ou des forums urbains quand on en vient aux systèmes de données urbaines. À titre d'exemple, les OUN peuvent être très utiles dans la coordination, la collecte, et l'identification des besoins liés aux données utiles dans la préparation, l'interprétation des PUN, et faire partie de leurs comités préparatifs.

LISTE 2

Dans cette optique, les mesures suivantes sont recommandées

- i) Entreprendre de vastes consultations dans le but d'examiner ou de formuler le Plan d'action national (PAN) en tenant compte des engagements et des recommandations du Nouvel Agenda Urbain et des priorités exprimées lors des processus consultatifs
- ii) Proposer un cadre national de politiques urbaines pour orienter la mise en œuvre du PAN et la formulation et l'exécution des Plans d'action locaux (PAL)
- iii) Proposer des options en vue de l'harmonisation des objectifs sectoriels, sur la base d'indicateurs urbains et de l'analyse de meilleures pratiques
- iv) Fournir un cadre de coordination pour la collecte, l'analyse et l'application des indicateurs urbains aux niveaux national et local
- v) Organiser, conjointement avec d'autres partenaires, des compétitions et des expositions sur les meilleures pratiques au niveau national
- vi) Organiser des programmes de formation, à l'intention des décideurs et des agents techniques au niveau national et local, sur la production d'informations empiriques et leur utilisation
- vii) Assurer le maintien d'un programme d'indicateurs permettant de surveiller les PAN
- viii) Coordonner l'évaluation et la provision des ressources en matière de renforcement des capacités à titre de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des PAN et des PAL

- ix) Organiser, avec des partenaires pertinents à tous les niveaux, des réseaux de formation et des sessions d'apprentissage entre pairs entre les organismes, les autorités locales et les organisations de la société civile intervenant dans le domaine de l'amélioration des conditions de vie
- x) Maintenir une plateforme d'échange d'informations et de données et une newsletter sur la ville et aux fins de rapports d'activités sur l'OUN et ses partenaires
- xi) Produire tous les deux ans, un rapport sur *l'État des villes de la nation*, y compris une analyse des avancées du développement durable, des cibles des ODD/NAU, des scénarios politiques et des meilleures pratiques en termes d'investissements et d'actions.

1.4 La composition et les activités d'un observatoire urbain

1.4.1 Composition

Les observatoires urbains sont constitués d'un consortium d'acteurs locaux coordonnés par un bureau de l'administration municipale, un centre de recherche universitaire, une organisation communautaire ou une entité privée. Un grand nombre d'observatoires urbains ayant divers objectifs peuvent travailler simultanément à l'intérieur d'une même ville. Toutefois, les observatoires qui sont axés sur des questions similaires mais localisés dans différentes parties de la ville peuvent se retrouver pour travailler de manière concertée dans le but de s'entraider et aux fins d'échange d'informations. ONU-Habitat recommande que les groupes ayant des intérêts complémentaires et se trouvant dans une même ville devraient se mettre ensemble pour établir un seul observatoire plutôt que de dupliquer les efforts.

Dans certains pays, les réseaux des observatoires urbains locaux sont coordonnés par un partenaire national chargé de coordonner l'assistance du renforcement des capacités, d'assurer la compilation et l'analyse des données urbaines afin d'évaluer les tendances nationales et les besoins. Un observatoire urbain national peut être localisé au sein d'un organisme du gouvernement, d'une université nationale, d'un centre de recherche privé prestigieux, d'une organisation non gouvernementale ou de toute autre institution. Dans le royaume d'Arabie Saoudite par exemple, le Ministère des municipalités et des affaires rurales coordonne 17 observatoires urbains qui génèrent des données sur une variété de questions urbaines. Certains observatoires urbains ne sont pas liés aux partenaires locaux, mais plutôt ils assument la responsabilité de rassembler, de collecter, d'analyser et de diffuser toutes les données urbaines pour le pays concerné.

Les observatoires urbains locaux et nationaux sont des organismes gouvernementaux, des centres de recherche ou des institutions éducationnelles dans lesquels les outils de suivi sont développés et utilisés par les instances de prise de décision grâce à un processus consultatif. L'observatoire urbain local d'une ville ou d'une municipalité est le point focal en charge de la planification et du développement des politiques ; ce cadre encourage la collaboration entre les décideurs, les experts techniques et les représentants des groupes partenaires. Les réseaux d'observatoires urbains locaux sont facilités par les observatoires urbains, s'il y a lieu. Les observatoires urbains nationaux coordonnent l'aide en termes de renforcement des capacités et ils compilent et analysent également les données urbaines pour faciliter l'élaboration des politiques nationales.

1.4.2 Activités

Pour atteindre ces objectifs, les observatoires urbains travaillent généralement avec les groupes des partenaires pour développer et utiliser les indicateurs, les indices et les mécanismes d'évaluation appropriés. Ils maintiennent les systèmes d'information et conduisent des évaluations et des analyses d'impact à la demande des autorités locales et des groupes de partenaires ; ils renforcent des capacités pour permettre la production, la gestion, l'analyse et la diffusion des données urbaines et des informations sur une base régulière et consistante. Les observatoires urbains développent de nombreux produits promouvant la connaissance – y compris les rapports généraux et thématiques, des études empiriques, des notes d'orientation, des fiches d'information, des bases de données des indicateurs, des plateformes de visualisation des données et des newsletters – qui stimulent le dialogue parmi les acteurs autour des questions prioritaires. Cette information est diffusée localement par des voies appropriées pour appuyer

la prise de décision et la formulation de politiques fondées sur des preuves. Il est important de noter que les observatoires urbains devraient faire des efforts pour développer des données et des plateformes de visualisation, et qui devraient être connectées à la base de données des indicateurs urbains mondiaux de ONU-Habitat (<https://data.unhabitat.org/>). Ces plateformes jouent un grand rôle dans la diffusion des données et des résultats de recherche produits par l'observatoire à l'intention des audiences locales, nationales et mondiales.

Les observatoires urbains renforcent la base de toute la communauté en matière de connaissance urbaine. Une connaissance accrue peut contribuer à une meilleure utilisation des informations produites par les observatoires dans l'élaboration de plans d'action locaux et dans l'harmonisation des politiques avec les stratégies sectorielles. Les observatoires urbains coopèrent avec d'autres acteurs du réseau mondial pour partager des ressources, échanger des connaissances substantielles et méthodologiques et afin de diffuser des informations aux audiences diverses aux niveaux national, régional et mondial. Dans le cadre de leur structure de production de rapports, les observatoires urbains peuvent développer un site internet ou une newsletter pour donner aux citoyens des informations relatives à leur ville et ils pourraient également produire tous les deux ans, un rapport sur "l'état de la ville" qui informe sur la situation actualisée du développement urbain. À titre d'exemple, en 2018, l'Observatoire urbain Qassim d'Arabie Saoudite a produit le Rapport volontaire local de Buraidah qui a fourni des informations précieuses sur la performance de la ville eu égard aux indicateurs de l'ODD 11 et aux

actions nécessaires pour accélérer la réalisation du développement durable dans la ville. En général, les villes et les autorités locales possédant un observatoire urbain fonctionnel sont plus susceptibles de développer facilement les rapports locaux volontaires (RLV) ; lesquels sont produits et utilisés par les villes et les autorités locales comme outil de collaboration et de reddition des comptes avec et envers les citoyens, ainsi qu'avec des villes sœurs et la communauté mondiale autour des progrès réalisés dans l'accomplissement des ODD. À cet égard, les RLV constituent un mécanisme important pour l'élaboration des rapports volontaires nationaux en vue du suivi et des rapports sur les ODD et les PUN compte tenu du rôle que les villes et les autorités locales jouent dans la réalisation du développement durable.

Un grand nombre de municipalités d'une ville/région peuvent coordonner leurs efforts pour développer des indicateurs urbains, des données et des stratégies de planification pour le bien-être de leurs populations. En Afrique du Sud, l'observatoire de la ville-région de Gauteng (GCRO) a été institué en 2008 pour appuyer les efforts des autorités locales, dans le but de construire une ville-région comparative, intégrée spatialement, avec un environnement durable et socialement inclusif, à travers la production de données pertinentes et actualisées au niveau local. Le GCRO est un partenariat entre deux institutions académiques – l'université de Johannesburg et l'université de Witwatersrand, et les autorités locales – le gouvernement provincial de Gauteng et le gouvernement local de Gauteng.

LES OBSERVATOIRES URBAINS COOPÈRENT AVEC D'AUTRES AU SEIN DU RÉSEAU MONDIAL POUR PARTAGER DES RESSOURCES, ÉCHANGER DES CONNAISSANCES DE FOND ET MÉTHODOLOGIQUES ET DIFFUSER DES INFORMATIONS À DIVERS PUBLICS AUX NIVEAUX NATIONAL, RÉGIONAL ET MONDIAL.

Ce qu'offrent les observatoires urbains

1. Des systèmes de suivi dynamiques, à plusieurs niveaux, facile à utiliser et à adapter qui :

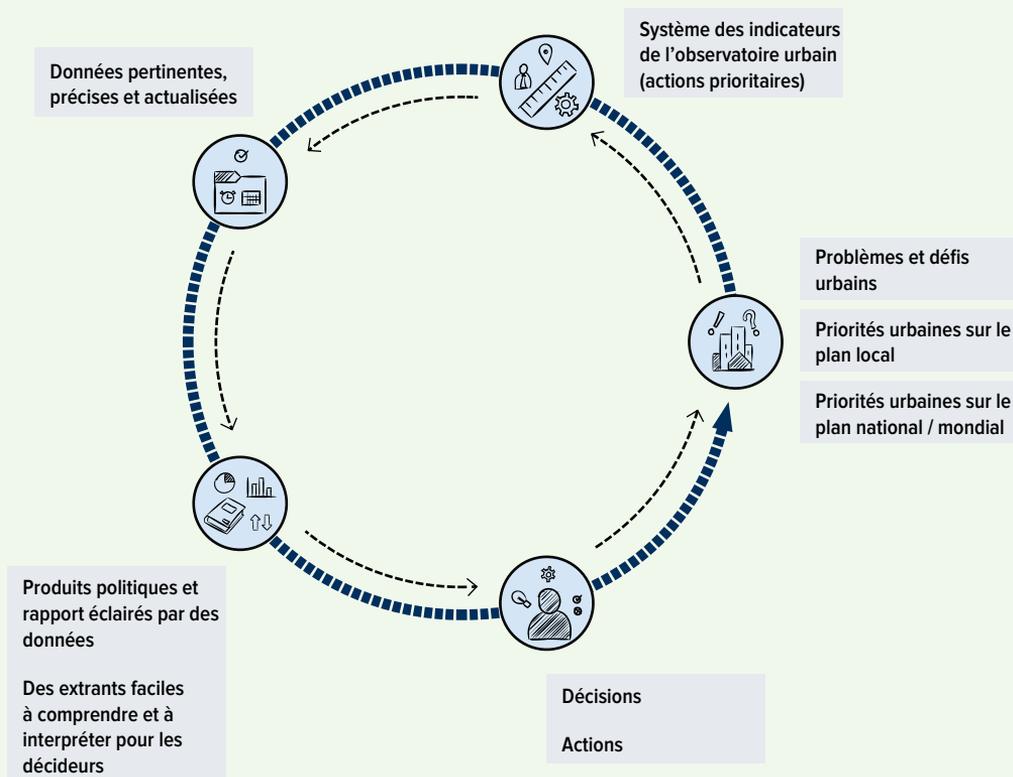
- Appuie et oriente la collecte de données pertinentes, précises et actualisées
- Appuie l'analyse des données urbaines et leur transformation en informations faciles à comprendre
- Appuie la production de rapports basées sur les données pour éclairer la prise de décisions

2. Un système de feedback à l'intérieur du cycle de planification

- Évalue la situation actuelle
- Évalue les objectifs prioritaires des politiques et des programmes et fixe des objectifs
- Assure le suivi de la mise en œuvre
- Fournit des suggestions pour effectuer des changements à mi-chemin et
- Communique les résultats

3. Les observatoires urbains promeuvent :

- L'utilisation des données pour guider la prise de décisions et la mise en oeuvre d'actions
- La mise en relation des priorités au niveau local avec les agendas de développement aux niveaux national et mondial

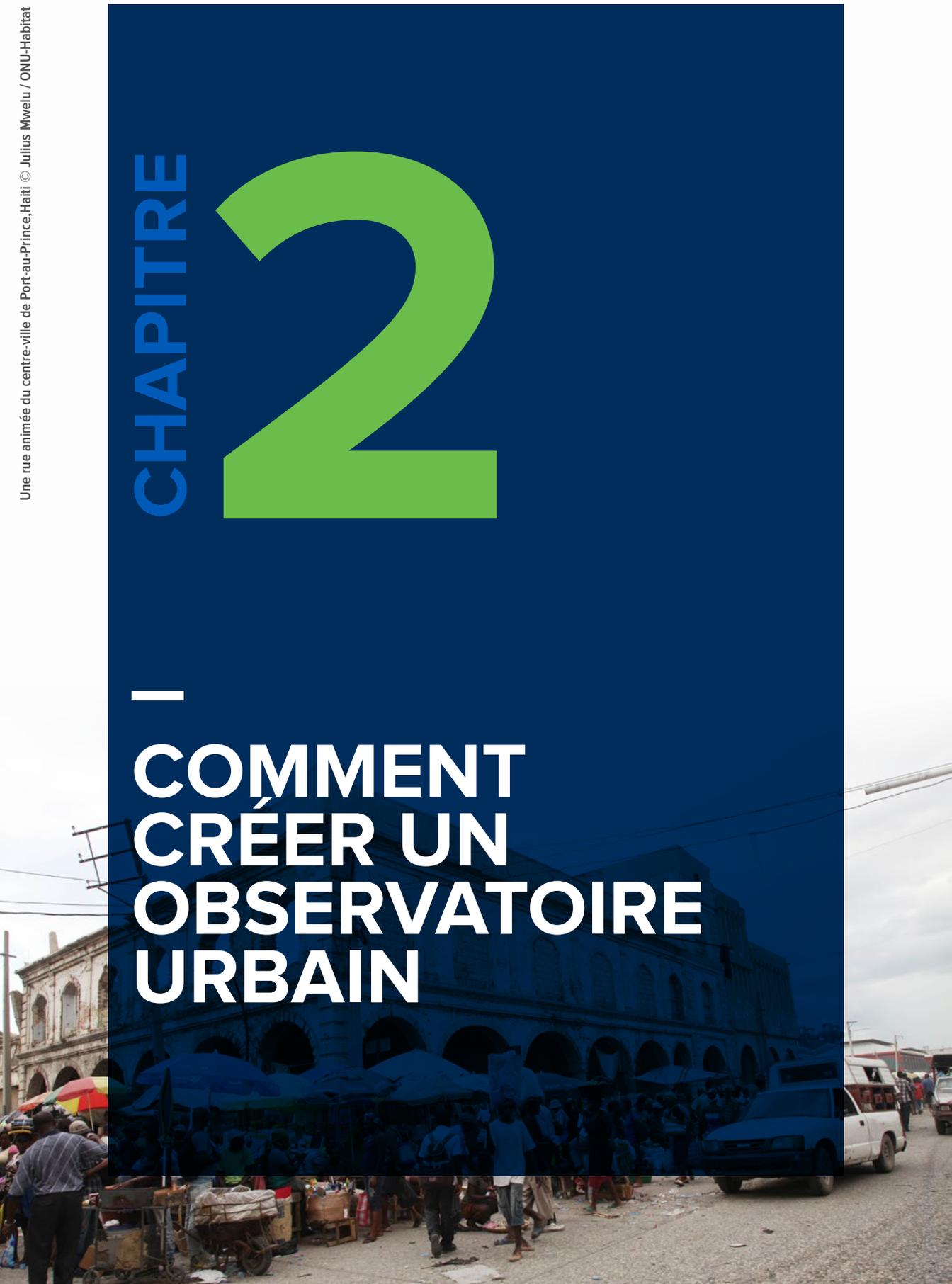


CHAPITRE

2

I

COMMENT CRÉER UN OBSERVATOIRE URBAIN



Le présent chapitre propose un processus progressif de développement d'un observatoire urbain national ou local. Il est important de noter que le processus de mise en œuvre peut légèrement différer d'un contexte à l'autre. La création d'un observatoire urbain comporte les deux phases importantes suivantes :

1. Démarrage et évaluation de la faisabilité
2. Développement organisationnel

Chaque phase consiste en plusieurs étapes consécutives qui conduisent l'équipe de l'observatoire urbain vers son objectif ultime d'édifier une entité coordonnée de collecte et de gestion des données.



Lancement de l'Observatoire urbain de Qassim

L'OBSERVATOIRE URBAIN DE QASSIM EN ARABIE SAOUDITE A PRODUIT LE « RAPPORT LOCAL VOLONTAIRE BURAI DAH 2018 ». IL A DÉCRIT L'ÉTAT DE LA PERFORMANCE DE LA VILLE PAR RAPPORT AUX INDICATEURS DE L'ODD 11 ET LES ACTIONS REQUISES POUR ACCÉLÉRER LA RÉALISATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA VILLE.

MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE URBAIN

Phase 1

Démarrage et d'évaluation de la faisabilité

ÉTAPE 1

Créer un comité directeur

ÉTAPE 2

Développer la stratégie de participation des parties prenantes

ÉTAPE 4

Désigner une institution hôte

ÉTAPE 3

Évaluer la capacité au niveau local

ÉTAPE 5

Renforcer les capacités au niveau local

ÉTAPE 6

Initier le processus de certification

Phase 2

Le développement structurel et organisationnel

ÉTAPE 1

Définir l'objectif

ÉTAPE 2

Développer un énoncé de mission et une vision pour l'observatoire

ÉTAPE 3

Identifier l'objectif de l'observatoire

ÉTAPE 6

Choix des premiers acteurs et composition de l'observatoire

ÉTAPE 5

Définir l'orientation sectorielle

ÉTAPE 4

Développer une approche claire et concrète

ÉTAPE 7

Préciser l'échelle de l'intervention

ÉTAPE 8

Identifier les compétences nécessaires à la réalisation des objectifs

ÉTAPE 9

Décrire les résultats escomptés en termes de produits

ÉTAPE 10

Plan de durabilité

2.1 La phase de démarrage et d'évaluation de la faisabilité

La **phase de création** d'un observatoire urbain comprend l'identification des priorités majeures de développement, des réformes, des politiques et des programmes du secteur urbain qui pourraient fournir un cadre de suivi, y compris la nécessité de mesurer les progrès de la réalisation de l'objectif 11 du développement durable et du Nouvel Agenda urbain (NAU). Les partenaires devraient comprendre l'utilisation actuelle et potentielle du suivi dans les instances de prise de décisions, de planification et de gestion des villes, et dans la promotion de la bonne gouvernance dans le contexte de leur pays ou de leur ville. Cette phase est liée à l'**exigence** de suivi du développement urbain, de la performance des autorités municipales, et en général des progrès réalisés vers la réalisation des objectifs du développement durable et du NAU.

Dans cette étape préliminaire, il est important d'évaluer la **faisabilité** de la création d'un observatoire urbain à l'intérieur du pays ou de la ville. À cet égard, les pays ou les autorités locales peuvent contacter ONU-Habitat à travers son Unité/ Section en charge des données et analyses (Data and Analytics Section – DAS) pour apprendre comment d'autres observatoires urbains ont géré les étapes initiales de leur développement. La DAS effectue la certification des observatoires qui se conformeront à des lignes directrices spécifiques en termes d'indicateurs de développement, de suivi et

d'établissement de rapports. DAS peut également aider dans l'identification des acteurs compétents et la sensibilisation parmi les parties prenantes au sujet de l'utilisation des indicateurs urbains du développement durable dans leur pays ou leur localité. Le personnel local ou national intervenant dans la coordination de la création de l'observatoire devrait examiner les sources de données potentielles – notamment les données du recensement, des enquêtes des ménages, d'autres enquêtes existantes ou futures et/ou celles provenant des cartographies existantes et de l'imagerie satellitaire – et identifier les besoins d'information du projet. À la fin de cette phase, les partenaires du projet et d'autres acteurs intéressés devraient être sensibilisés sur la potentielle utilité des indicateurs urbains et du suivi. Tous les partenaires concernés devraient avoir un certain niveau d'engagement en ce qui concerne l'institutionnalisation d'un système d'indicateurs grâce à un observatoire urbain, la définition de leur contribution dans la collecte, l'analyse et l'utilisation des données urbaines.

Évaluer la faisabilité de l'observatoire urbain nécessite que les partenaires initiaux fassent preuve d'un certain degré d'engagement pour disposer de ressources financières et en nature pour la mise en œuvre du projet. Un rapport de faisabilité sur la mise en œuvre de l'observatoire urbain est requis à la fin de cette phase.

ENCADRÉ 3

Évaluer les exigences de suivi dans le cadre des processus de planification et de gestion existants

La première condition sine qua non de réussite dans la création d'un observatoire urbain et d'un système de suivi est la demande locale – un système d'indicateurs ne devrait pas être imposé sur un gouvernement (au niveau national ou au niveau local). Cette étape va aider dans la prise en compte des mesures incitatives et dissuasives ou des 'obstacles' à la création d'un système de suivi et de l'observatoire urbain. Certaines questions d'orientation peuvent aider à évaluer la demande : *Existe-t-il des sources de demande locale, ou y a-t-il des parties prenantes qui développent des systèmes de suivi principalement en raison des demandes ou des pressions d'organismes de développement ? Existe-t-il un 'champion' au niveau national ou local qui peut faire avancer l'initiative ? Où se focalise la demande ? Les indicateurs appuieront-ils la planification, la prise de décision, la gestion, la responsabilisation ou la soumission des rapports aux donateurs ?*

La phase de création et de faisabilité est composée des sept étapes suivantes

Étape 1**Créer un comité directeur**

Un observatoire urbain est un réseau de parties prenantes locales ayant de l'intérêt à travailler en concertation sur la collecte, l'analyse et la diffusion des données urbaines. Les principaux partenaires du projet devraient tous être représentés dans le comité directeur. En dehors des décideurs locaux, ONU-Habitat recommande l'inclusion des représentants des instituts nationaux de statistiques, des universités, du secteur privé, des entités pouvant être des sources potentielles de financement, des organisations de la société civile et des organes pertinents qui sont producteurs ou utilisateurs des données sur des secteurs urbains clés (par exemple le transport, la gestion des déchets, la qualité de l'air, les espaces publics, l'héritage culturel, etc.). Ces organisations influencent les décisions du gouvernement quant à l'allocation des ressources, la gestion des secteurs et des programmes et la reddition des comptes y afférant. Elles sont responsables de l'un ou plusieurs des domaines suivants : la gestion des dépenses publiques, la planification urbaine stratégique, la gestion des programmes des investissements publics, le dialogue et la formulation des politiques, et le suivi et l'évaluation.

Le comité directeur joue un rôle clé dans la nécessité d'établir un consensus sur la création de l'observatoire et dans l'identification de ses orientations générales. La phase 2 sur « *le développement organisationnel* » fournit plus de détails sur les étapes de définition de l'objectif et de la nature de l'observatoire.

Étape 2

Développer la stratégie de participation des parties prenantes

Le comité directeur devrait travailler en étroite collaboration avec les décideurs locaux, les associations professionnelles et les représentants des organisations non gouvernementales de la société civile pour parvenir à :

- Identifier les structures principales existantes ou des organisations intervenant dans la collecte des données et le suivi du développement urbain.
- Évaluer les politiques et les programmes gouvernementaux dans le secteur urbain, leur interdépendance, et leurs besoins en matière de données.
- Rassembler les décideurs, les professionnels des secteurs, et la communauté pour travailler de manière concertée et afin de débattre des questions urbaines et de la nécessité d'un observatoire urbain.
- Identifier les indicateurs prioritaires et les types d'expertise nécessaires pour collecter et analyser les données urbaines nécessaires.
- Sensibiliser les parties prenantes sur l'état du développement urbain.

Étape 3

Évaluer la capacité au niveau local

Évaluer la capacité des entités existantes afin de :

- Collecter, analyser les données urbaines ainsi que d'établir des références pour le suivi des conditions et des tendances urbaines.
- Cartographier les options de développement ou de renforcement de la capacité de suivi.
- Identifier et tirer des leçons des meilleures pratiques concernant la gestion des données à travers le monde
- Impliquer tous les groupes intéressés à utiliser les données et les preuves produites dans la formulation des politiques, la mise en œuvre et l'évaluation de l'impact des politiques au niveau local.

ENCADRÉ 4

Identifier les structures existantes et les organisations intervenant dans le suivi du secteur urbain

Pour l'étape 3, cette activité va aider à décrire les structures clés ou les organisations concernées par le suivi du développement urbain, et les politiques et programmes gouvernementaux du secteur urbain. Les organisations principales se distinguent par leur rôle d'assurer le suivi au sein des autorités nationales et locales. Elles influencent les décisions gouvernementales relatives à l'allocation des ressources, la gestion des secteurs et des programmes, et la responsabilisation qui en découle. Elles ont des responsabilités dans l'un ou plusieurs des domaines suivants : la gestion des dépenses publiques, la planification stratégique des villes, la gestion des programmes de gestion des investissements publics, le dialogue politique et la formulation, le suivi et l'évaluation. Ces organisations englobent les ministères et les organes, les autorités locales, les ONG, les organes gouvernementaux locaux, le milieu universitaire et le secteur privé.

Étape 4

Désigner une institution hôte

Désigner une institution parmi les institutions partenaires compétentes comme hôte de l'observatoire urbain, notamment pour héberger sa plateforme de données qui s'emploiera à :

- Identifier ses propres besoins en matière de renforcement des capacités et proposer les solutions nécessaires.
- Développer le programme de travail et le budget des activités de l'observatoire urbain.
- Mobiliser les ressources financières auprès des autorités locales mais également auprès d'autres organisations financières.
- Diriger le développement de l'observatoire, y compris le processus consultatif avec les partenaires.

Étape 5

Renforcer les capacités au niveau local

Dans les contextes où les capacités techniques sont faibles, il faudrait organiser des formations et des sessions de renforcement des capacités dans une variété de domaines, en particulier en ce qui concerne la conception du système de suivi et le développement d'un plan d'action. Dans les pays ayant de fortes capacités techniques, il pourrait être nécessaire d'avoir plus de consultations pour définir les domaines prioritaires d'intervention et un ensemble significatif d'indicateurs urbains. Le but des activités relatives au renforcement des capacités est d'appuyer les équipes locales pour qu'elles puissent :

- Concevoir le système de suivi, identifier les principaux domaines d'intervention et le cadre d'indicateurs urbains qui peuvent tout d'abord être adaptés à partir des cadres de suivi des programmes mondiaux tels que les ODD, le NAU, l'accord de Paris sur le climat, le cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, etc.) ou élaborés localement sur la base des programmes de développement à l'échelle nationale ou locale.
- Développer un plan d'action général de l'observatoire urbain, identifier des échéances et des cibles en fonction des objectifs poursuivis par l'observatoire.

Au terme de cette étape, les partenaires devraient s'accorder sur des indicateurs et formaliser les accords institutionnels.

ENCADRÉ 5

Évaluer la capacité existante pour le suivi

Renforcer les capacités nécessite une évaluation de la qualité de l'infrastructure pour produire l'information nécessaire, c'est à dire les processus et les systèmes pour rendre les données urbaines disponibles. Ceci englobe une évaluation de la capacité de suivi et des activités des ministères, des autorités locales et d'autres institutions telles que les ONG, les instituts de recherche, et les universités. Les évaluations prennent généralement en compte : a) le niveau de compétence des systèmes techniques et de gestion existants en matière de collecte de données, b) les systèmes de données existants y compris ceux liés aux données géospatiales et à leur qualité ; d) des outils et des méthodes disponibles ; e) l'expérience institutionnelle dans le domaine de la collecte de données, de la gestion et de l'analyse ; et f) le niveau de coordination entre les différentes parties prenantes qui produisent et utilisent les données.

POURQUOI LES INDICATEURS SONT-ILS IMPORTANTS ?

Les indicateurs sont importants pour :

- Appuyer la conception des politiques et des programmes et afin de faire le suivi des progrès dans la réalisation des objectifs de développement au niveau local, national et mondial ;
- Allouer des ressources de manière plus efficace ;
- Sensibiliser sur les questions urbaines et mobiliser l'appui communautaire ;
- Tenir les gouvernements responsables de leurs actions et de leurs décisions.

Étape 6

Initier le processus de certification

Cette étape comprend la préparation et le traitement de la demande officielle pour devenir un observatoire urbain reconnu par ONU-Habitat, dans le but de faire partie du réseau de l'Observatoire urbain mondial et de tirer profit de tous les avantages y relatifs (les activités de renforcement de capacités, le partage des connaissances et des meilleures pratiques entre pairs, etc.) Au terme de cette étape, un plan d'action de l'observatoire urbain devrait être préparé et soumis à ONU-Habitat (voir Encadré 6).

ENCADRÉ 6

Préparation d'un plan d'action au titre d'un observatoire urbain

Bien qu'il n'y ait aucune démarche unique concernant la préparation d'un plan d'action, un plan devrait normalement avoir les composantes suivantes :

1. Contexte

Décrire la justification de la création de l'observatoire urbain, présentant une justification sur les besoins en matière de données et évaluer la demande locale et le besoin d'un système de suivi urbain. Comment le plan d'action s'aligne-t-il sur les priorités locales ou nationales de développement dans la ville ou du pays ?

2. Objectif

Quels sont les principaux objectifs du plan ? Comment est-ce que l'approche choisie va contribuer à l'amélioration du suivi local pour produire les données urbaines de valeur qui peuvent appuyer la prise de décision reposant sur des preuves et le renforcement de la responsabilisation ?

3. Description de l'observation urbain et du système de suivi

Décrire les principales fonctions, le champ d'action et les composantes de l'observatoire proposé et du système de suivi (voir les étapes dans la Phase 2, "Développement organisationnel").

4. Résultats escomptés

Ces résultats devraient renvoyer aux réalisations anticipées du plan d'action en termes de ses résultats : l'augmentation de la capacité, l'amélioration de l'utilisation des données pour des politiques et des actions, une meilleure reddition des comptes au niveau local, etc.

Exemples :

- Des systèmes de suivi locaux et des observatoires urbains mis en place avec succès dans les villes X, Y et Z.
- La capacité technique et institutionnelle permettant d'adopter un cadre de suivi national sous forme de systèmes de transformation qui produisent des données fiables, rapides et désagrégées, est renforcée.
- Les politiques liées à l'assainissement des bidonvilles sont évaluées et révisées conformément à la mise en œuvre de l'ODD 11

5. Activités

Une description des activités précises de l'observation urbain permettra d'atteindre les objectifs susmentionnés.

Exemples :

- Créer un comité directeur et désigner une institution hôte.
- Développer un éventail d'indicateurs clés liés aux priorités locales/nationales et la nécessité d'établir des rapports sur les ODD/NAU par des consultations multipartites.
- Développer des indicateurs urbains de base et créer une base de données locale et nationale.
- Préparer et distribuer des rapports thématiques auprès des planificateurs gouvernementaux et des décideurs au niveau local et national en vue de la formulation de politiques en général et pour servir de supports d'évaluation.
- Diffuser les résultats auprès des parties prenantes concernées à l'aide de notes d'orientation, des fiches d'information, au cours des ateliers tenus à l'échelle locale /nationale, et en utilisant les médias y compris les médias sociaux, les plateformes en ligne, etc.
- Organiser et tenir des programmes de formation visant les décideurs et le personnel technique.
- Préparer un plan de travail annuel et un budget pour l'observation urbain.

6. Partenaires

Décrire et démontrer l'engagement du gouvernement et/ou des autorités locales (une documentation d'appui devrait être fournie et des engagements spécifiques et décrire des actions entreprises par le gouvernement). Quels autres partenaires locaux et internationaux ont été identifiés et comment ont-ils été impliqués dans la préparation du plan ? Décrire les activités à entreprendre par tous les partenaires.

7. Plan de mise en œuvre

Décrire le programme de mise en œuvre, notamment les dates de démarrage et de cessation de toutes les activités, ainsi que les étapes importantes.

8. Suivi

Décrire la façon dont le succès et l'impact seront mesurés, y compris les principaux indicateurs de performance et les mécanismes de suivi.

9. Plan de durabilité

Décrire comment l'observatoire deviendra financièrement durable et comment il sera incorporé dans les systèmes locaux de production de données.

10. Mise à l'échelle

Décrire le potentiel de reproduction et de mise à niveau de l'observatoire et du système de suivi à travers le transfert d'expériences et d'expertise à d'autres villes.

11. Budget

Disposer d'un récapitulatif budgétaire sur la création de l'observatoire.

2.2 Le développement structurel et organisationnel

Après avoir assuré la coordination d'une coalition de partenaires, terminé toute la recherche de base nécessaire, et évalué la faisabilité institutionnelle et technique de l'observatoire, le groupe ou l'institution se préparant à créer un observatoire urbain devrait suivre une série de processus de planification pour

assurer la consistance et le professionnalisme dans le processus de collecte de données au fil du temps. La présente section du guide présente un aperçu étape par étape de l'organisation du développement d'un observatoire urbain.

EXEMPLES D'OBJECTIFS

- Renforcer les capacités locales à développer, à sélectionner, à gérer, et à utiliser des indicateurs urbains et d'autres informations dans la prise de décision politique
- Améliorer l'accès à une grande variété d'informations municipales pour renforcer la planification urbaine et la gestion municipale
- Renforcer la responsabilisation et la transparence par la diffusion publique des informations
- Renforcer le dialogue et l'action sur les questions urbaines parmi les décideurs politiques, les professionnels des médias et les

ÉNONCÉS DE MISSION QUI FONCTIONNENT

- "ONU-Habitat favorise le changement transformateur dans les villes et les établissements humains grâce au savoir, aux opinions politiques, à l'assistance technique, et à l'action concertée pour ne laisser personne et aucun endroit derrière" (UN-HABITAT)
- "Mettre fin à l'extrême pauvreté en l'espace d'une génération et promouvoir une prospérité partagée." (The World Bank)
- "GEO s'emploie à rendre utile la capacité des techniques d'observations de la Terre en favorisant leur accessibilité et leur application dans la prise de décisions à l'échelon planétaire dans différents domaines" (Group on Earth Observations)

QUELQUES OBJECTIFS

- Produire des données et des preuves permettant de comprendre le fonctionnement des villes en tant que systèmes socio-économiques et d'améliorer les politiques locales ou nationales.
- Renforcer les processus démocratiques et participatifs grâce au partage des informations.
- Contribuer à l'éradication de la pauvreté urbaine grâce à la production et l'utilisation des données urbaines désagrégées.

APPROCHES POSSIBLES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS/CIBLES

- Produire de nouvelles informations et/ou systématiser les informations existantes en assurant la mise en œuvre d'une base de données urbaines significative et en développant des données urbaines pertinentes.
- Sensibiliser les parties prenantes aux questions urbaines qui sont collectivement acceptées en utilisant des indicateurs et des données traitées dans des formats faciles à comprendre, telles que les cartes et les plateformes de visualisation.
- Appuyer l'élaboration d'une bonne stratégie de communication en se servant de l'information géoréférencée et statistique et promouvoir l'accès général du public à cette information.
- Orienter les décideurs dans leurs propositions de solutions spécifiques aux questions urbaines en se basant sur basées sur les informations crédibles et les mécanismes de suivi.

Étape 1

Définir l'objectif

Question : *Quel objectif primordial et concret cet observatoire urbain servira-t-il à atteindre ?*

L'objectif renvoie à ce que l'observatoire a l'intention ultime de faire ou de réaliser. Il devrait répondre aux défis et aux problèmes contextuels spécifiques que doivent surmonter la ville ou la ville-région.

L'objectif devrait décrire le souhait global de réalisation impliquant un processus de changement dans une zone ou un secteur particulier.

Étape 2

Développer un énoncé de mission et une vision pour l'observatoire

L'énoncé de la mission reflète la raison d'être de l'observatoire urbain. Il devrait être développé de manière concertée par les acteurs concernés durant les phases initiales du développement de l'observatoire urbain.

Dans un énoncé concis, la mission récapitule l'objectif à long terme de l'observatoire et dégage la vision de l'organisation. L'énoncé permet d'établir un consensus sur la nature de l'observatoire tout en décrivant la valeur ajoutée de l'observatoire aux systèmes existants.

Étape 3

Identifier l'objectif de l'observatoire

Questions : *Quelle contribution l'observatoire va-t-il apporter à l'urbanisation durable au niveau global ? Comment les données urbaines initiales pertinentes peuvent-elles influencer la prise de décisions sur les enjeux urbains ?*

L'objectif provient de l'énoncé de la mission. Il se réfère à la façon dont l'observatoire urbain sera incorporé dans le contexte institutionnel, politique et social de la ville ou de la ville-région et le rôle qu'il joue au niveau local ou national.

L'objectif reflète l'orientation primordiale de l'observatoire urbain et son mandat général. Il répond à ce qui devrait changer au bénéfice de la ville, du voisinage ou de la société.

Points de l'objectif : *L'observatoire urbain devrait être perçu comme renforçant, tant les processus de prise de décisions en cours, en fournissant des informations pertinentes, que la collaboration entre les communautés et les institutions. Il peut générer de l'information pour instaurer la mobilisation qui peut aboutir à la mise au point de nouvelles politiques et décisions et de nouveaux investissements ainsi que l'application des mesures.*

Étape 4

Développer une approche claire et concrète

Questions : *Quelle méthodologie utilisera l'observatoire urbain pour atteindre les objectifs et les cibles définis ? Comment chaque partenaire va-t-il contribuer à la conception de la méthodologie de l'observatoire ?*

L'approche décrit la méthodologie de l'observatoire urbain, expliquant comment les partenaires travailleront pour parvenir à atteindre les objectifs définis. C'est dans cette logique que l'observatoire va travailler, en général, pour remplir son mandat.

L'approche souligne le plus large cadre des efforts que l'observatoire va entreprendre mais sans donner, ni le détail des activités et des actions spécifiques qui seront menées, ni une indication des ressources qui seront nécessaires.

L'approche relie également les programmes d'action, les méthodologies et les indicateurs de différentes institutions, faisant des liens entre elles sur la base de questions qui relèvent de l'intérêt de tous et non du mandant de chaque institution.

Note sur l'approche : *La méthode de l'observatoire urbain devrait répondre à l'utilisation réelle et potentielle des indicateurs et des informations sur le contexte spécifique dans lequel l'observatoire est établi.*

Étape 5

Définir l'orientation sectorielle

L'orientation sectorielle comprend les secteurs spécifiques et les champs d'action qui seront pris en compte dans l'observatoire urbain à travers la collecte et l'analyse des données. En d'autres termes, il s'agit des priorités et des questions de développement qui seront pris en compte, et qui seront la base du développement des politiques et des actions.

Les processus consultatifs impliquant un large éventail d'acteurs et d'institutions devraient identifier ces priorités.

Note sur l'orientation sectorielle : *La mise en œuvre de l'observatoire devrait être suffisamment souple pour répondre aux nouvelles questions ou exigences des utilisateurs, des décideurs locaux ou des clients. Le focus sectoriel devrait donc changer tout en maintenant la démarche. Des sujets ou des sphères supplémentaires peuvent être ajoutés à l'orientation initiale de l'observatoire qui devra démontrer sa capacité de produire de précieuses informations. L'observatoire devrait mettre l'accent sur les domaines ou les indicateurs dont les données sont facilement disponibles ou les données peuvent être 'facilement' collectées au fil du temps.*

Notes sur les sphères de travail :

- La plupart des observatoires adoptent une approche multisectorielle dans la collecte et l'analyse des indicateurs urbains pertinents aux différents domaines et départements thématiques à l'intérieur de la ville.
- Les observatoires urbains peuvent également mettre l'accent sur un ou deux domaines spécifiques, tels que la santé, l'environnement et la qualité de vie, la prestation de services de base et l'infrastructure urbaine, ou l'éradication de la pauvreté.

Étape 6**Choix des premiers acteurs et composition de l'observatoire**

Questions : En plus du comité directeur, quels autres acteurs devraient être pris en compte dans la mise en œuvre de l'observatoire urbain ? Quelles organisations sont susceptibles d'appuyer l'observatoire et de fournir les ressources nécessaires, les financements, les données et du temps, s'il y a lieu ?

Le but, l'objectif et le domaine central de l'observatoire en détermineront la composition. En général, l'observatoire urbain devrait comprendre ses principaux acteurs, les décideurs locaux, les responsables des instituts nationaux de statistiques, les représentants et les experts de la société civile intervenant dans les secteurs d'activité privilégiés. Pour faire en sorte que les informations produites par l'observatoire urbain soient mises au service de l'élaboration des politiques, les institutions publiques et les décideurs locaux doivent participer dans sa mise en œuvre.

Établir un observatoire urbain n'implique pas la création d'une organisation gouvernementale ou non-gouvernementale. Une entité existante devrait héberger les activités

L'efficacité et la durabilité d'un observatoire exigent qu'il aille au-delà d'un seul organisme et soit constitué d'un éventail de parties prenantes intéressées.

Étape 7**Préciser l'échelle de l'intervention**

Questions : Quelle devrait être l'ampleur de la couverture géographique de l'observatoire urbain ? Les activités de l'observatoire sont-elles susceptibles de se chevaucher avec celles d'autres observatoires existants ?

Le niveau d'intervention renvoie à l'espace géographique dans lequel l'observation urbaine fonctionne. Il est déterminé par les institutions intéressées, l'orientation thématique, la portée du travail et les problèmes qui seront abordés par l'observatoire.

Étape 7

Un observatoire urbain devrait favoriser l'élaboration des systèmes de production des données susceptibles d'être désagrégées à des échelles appropriées pour permettre d'effectuer des analyses intra-urbaines.

Points sur l'échelle de l'intervention : ONU-Habitat recommande que les observatoires urbains déterminent le niveau d'intervention en fonction de la disponibilité des données, en s'appuyant sur les sources et les systèmes d'information et donc en élargissant les indicateurs. Un observatoire métropolitain ou régional pourrait au départ procéder au recueil de données sur la ville, par exemple, et s'étendre progressivement sur d'autres municipalités faisant partie de l'agglomération urbaine. Les thèmes et axes sectoriels de l'observatoire permettent également de déterminer le niveau de l'intervention.

Étape 8

Identifier les compétences nécessaires à la réalisation des objectifs

Questions : Quelles sont les compétences que les employés de l'observatoire et ceux des organisations concernées apportent à l'observatoire urbain ? L'observatoire s'appuiera-t-il sur des compétences et l'expertise technique externes et dans ce cas quels sont les besoins à combler ?

L'ensemble des compétences du personnel de l'observation urbain et les responsables des organisations impliquées devraient se compléter en fonction des objectifs et de la mission de l'observatoire.

L'équipe centrale de l'observatoire devrait intégrer le personnel professionnel, y compris les statisticiens, les experts en GIS et les analystes de données, des experts en communication, entre autres. Les décideurs et les représentants de la société civile devraient faire partie du Comité directeur et pour assurer une large participation et représentation.

COMPÉTENCES DES EMPLOYÉS

- Les observatoires axés sur les questions multisectorielles doivent avoir des employés dotés d'une grande gamme de compétences dans chaque domaine couvert.
- Des experts en statistiques sont cruciaux en vue de la collecte et l'analyse des données.
- Les experts en GIS sont absolument nécessaires pour le traitement de données géo-référencées, la conduite d'analyses spatiales, ainsi que la tenue d'ateliers participatifs qui utilisent les outils et technologies GIS.
- Les experts en communication sont nécessaires pour la diffusion des résultats et la coopération avec les décideurs et d'autres utilisateurs axés sur des données probantes.
- L'observatoire devrait également inclure des employés ayant des aptitudes à la négociation avec un bon sens politique utile pour faciliter le travail.

Étape 9

Décrire les résultats escomptés en termes de produits

Questions : *Quels produits du savoir l'observatoire va-t-il générer ? Quels sont les acteurs susceptibles d'utiliser ces informations ?*

Les produits – extraits ou résultats – dérivés d'un observatoire urbain illustrent son utilité en matière de production du savoir urbain et d'appui aux instances de prise de décisions.

Les observatoires urbains les plus opérationnels développent une grande variété de produits. Les produits ainsi générés devraient correspondre à la nature et aux objectifs de l'observatoire et du type d'indicateurs pris en compte. Ces indicateurs fournissent une image de la situation actuelle et éventuellement des scénarios de changement, ce qui facilite le développement des programmes et des actions.

Un observatoire urbain favorise des processus qui produisent continuellement des bases de données compatibles et les transforme en une variété de produits. Il faudrait établir un lien clair entre les ressources et les produits de l'observatoire : les informations et les séries de données transformées en de nouveaux produits de connaissance. L'observatoire devrait également rester suffisamment souple pour développer de nouveaux produits nécessaires aux utilisateurs des données.

Point sur les produits : *Les produits générés par un observatoire urbain devraient informer les instances en charge de la formulation de politiques et de prises de décisions. L'observatoire devrait mettre l'accent sur les questions urbaines courantes, fournissant ainsi des informations importantes qui pèsent directement sur les processus pertinents.*

COMPOSITION DE L'OBSERVATOIRE

L'équipe principale de l'observatoire devrait au mieux être composée des membres de personnel suivants :

- Directeur général
- Statisticien en chef
- Expert principal GIS
- Expert en gestion des bases de données des TI
- Expert en analyse de données
- Personnel de la saisie des données
- Expert en communications

PRODUITS DE L'OBSERVATOIRE URBAIN

- Les produits d'information peuvent être utilisés pour améliorer la performance globale de la ville ou la performance d'acteurs sur des secteurs précis concernés.
- Les observatoires produisent des rapports, des cartes, des bulletins d'information, des documents d'orientation politique, des bases de données et d'autres produits d'information nécessaires pour atteindre leurs objectifs.
- Diffusion des informations de l'observation qui peut se faire par différents moyens, notamment les rapports trimestriels, les articles, les études, les posters, les médias sociaux, les brochures, les émissions sur la radio et la télévision.
- Les produits couramment produits par les observatoires urbains englobent les rapports thématiques, des rapports locaux volontaires, les notes de synthèse, les plateformes de visualisation des données, etc.

Étape 10

Plan de durabilité

Questions : L'observatoire obtient-il l'appui des institutions locales reconnues ? Les partenaires de l'observatoire sont-ils engagés à sa stabilité financière, au moment de la création et dans l'avenir ?

Un soutien institutionnel convenable est absolument nécessaire pour assurer la pérennité de l'observatoire urbain.

Le soutien institutionnel englobe l'engagement du gouvernement local et national à :

- Soutenir l'observatoire ;
- Établir des relations horizontales avec différents départements ou agences comme utilisateurs éventuels des données et parties prenantes dans la mise en œuvre de l'observatoire ;
- Veiller à ce que les informations soient utilisées pour renforcer la prise de décision et la formulation de politiques.

Un observatoire urbain devrait mobiliser toutes les institutions qui peuvent apporter un appui technique et institutionnel au processus de recueil et d'analyse des informations, tels que les instituts nationaux de statistiques, les organisations de la société civile, les centres universitaires de recherche et les organisations non gouvernementales.

À l'étape de la conception, l'équipe de l'observatoire devrait élaborer un plan de mise en œuvre bien défini qui précise des calendriers clairs et réalistes et des mécanismes de mise en œuvre pour démontrer l'engagement institutionnel.

En plus de la durabilité institutionnelle en termes d'extrants, les administrateurs de l'observatoire doivent tenir compte du fait que l'observatoire va influencer les transformations ; ils doivent également garder à l'esprit qu'il va valoriser le recueil de données et les efforts de prise de décisions pour obtenir un apport financier de la part des institutions partenaires concernées.

En matière de soutien financier, il est important qu'un ou plusieurs partenaires octroient des fonds pour les opérations quotidiennes de l'observatoire. Une stratégie de mobilisation des financements va faire en sorte que les ressources soient mises à disposition pour tous les projets prévus, notamment le recrutement d'experts devant assurer l'exécution des activités. Pour garantir la durabilité financière, une allocation budgétaire gouvernementale pour un programme de trois à cinq ans ou des subventions des partenaires peuvent s'avérer nécessaires. Les observatoires urbains nationaux devraient encourager et faciliter la reproduction d'observatoires urbains locaux, en tenant compte soit de leurs plans de durabilité, soit de leur capacité à développer des partenariats locaux et des plans de mise en réseau pour assurer la participation des acteurs locaux.

PLANIFICATION DE LA DURABILITÉ

Les observatoires sont durables au cas où :

- Il existe de la part du gouvernement national et des autorités locales un engagement politique clair pour assurer le succès de l'observatoire ;
- Ils sont conçus par des processus participatifs regroupant des acteurs locaux, y compris le secteur privé, les ONG, les organisations communautaires, et d'autres ;
- Les dispositions financières sont prises par un éventail de parties prenantes de manière claire et systématique ;
- Des efforts sont déployés pour atteindre un consensus avec d'autres parties intéressées ;
- Il existe une capacité suffisante et le leadership nécessaire, y compris la présence d'un 'champion' institutionnel ou individuel
- Des risques potentiels de durabilité dans chacun des domaines susmentionnés sont correctement évalués.

Assistance de ONU-Habitat au cours de la phase de démarrage

ONU-Habitat offre aux groupes ou institutions prévoyant d'établir un observatoire, un appui se traduisant par l'information et l'assistance technique. Cet appui comprend en général les éléments suivants :

- **Des cadres de suivi (guides et manuels sur l'ODD 11/NAU et d'autres indicateurs urbains)** – des coordonnateurs de l'observatoire urbain recevront un dossier de documents utilisés dans le domaine du suivi urbain, particulièrement le suivi et la production de rapports sur les ODD/NAU, notamment les métadonnées sur les indicateurs, les modules de formation, un guide de définition de la ville, le guide de l'indice de prospérité de la ville, le guide sur l'approche de l'échantillon national des villes et d'autres documents techniques.
- **Évaluation institutionnelle et consultations en termes d'évaluation des besoins** – ONU-Habitat appuie des observatoires pour identifier les partenaires institutionnels et le personnel approprié, et conduire des activités initiales d'évaluation des besoins, des capacités.
- **Conception de l'observatoire urbain, notamment le développement d'un cadre d'indicateurs et le renforcement des capacités** – ONU-Habitat apporte également un appui en termes de conception de nouveaux systèmes d'observatoires urbains et des activités de renforcement de capacités relatives à l'adoption d'indicateurs appropriés au niveau local. Cet appui peut également se traduire par l'élaboration de méthodologies appropriées connexes, les conseils techniques sur la mise au point de partenariats nécessaires et de collaborations avec des partenaires intéressés, et d'autres municipalités.
- **Partenariats** – ONU-Habitat peut faciliter la mise en relation avec d'autres observatoires urbains pour permettre de tirer des leçons d'expériences antérieures sur les méthodes et approches sur le processus participatif, sur les façons d'associer un large éventail de parties prenantes dans la mise en œuvre de l'observatoire urbain et sur les méthodes pour utiliser les indicateurs pour influencer le changement significatif, etc.



Une femme se lave les pieds au nouveau camp de réfugiés de Kalobeyei à Turkana, Kenya 2016 © Julius Mwelu / ONU-Habitat

2.3 Les obstacles à surmonter lors de la mise en œuvre d'un observatoire urbain

En général, une conception minutieuse et une gestion rigoureuse est nécessaire pour permettre aux observatoires de fonctionner proprement sur le long terme et devenir des atouts à part entière de la réflexion et de la planification stratégiques. De nombreux observatoires urbains n'ont pas réussi à

s'établir comme ressources essentielles de la ville et du pays où ils sont localisés, à cause notamment des problèmes rencontrés dans la phase de démarrage du processus. La liste suivante énumère certains des problèmes communs auxquels les observatoires urbains sont confrontés.



Manque de mission, de vision ou d'objectifs clairs

Le succès des observatoires urbains dépend en grande partie de la définition d'un objectif clair et accepté par tous les partenaires. En tant qu'équipe engagée au début du processus, les promoteurs de l'observatoire urbain devraient s'employer à développer une mission, une vision claire et à long terme et des objectifs concrets de l'observatoire urbain.



Manque d'appui politique et des liens clairs entre l'observatoire urbain et les cadres de prise de décision

L'appui politique est généralement plus fort dans les pays où les observatoires sont essentiellement coordonnés par les entités gouvernementales. Des initiatives dirigées par les organisations non gouvernementales et les institutions universitaires semblent être bien moins soutenues par les gouvernements. Quant aux observatoires urbains qui ne sont pas directement coordonnés ou administrés par les gouvernements locaux, mobiliser le soutien politique nécessaire absolument de mettre en lien les données générées et les décisions politiques dont le but est d'apporter des solutions aux défis pertinents et de favoriser l'amélioration des conditions de vies des communautés. Les observatoires soutenus par une personne – un 'champion' politique – devraient rechercher l'appui politique auprès d'autres institutions au risque de devenir inutiles au terme du mandat de leur principal promoteur.



Manque de durabilité financière et appui institutionnel

Quelle que soit l'importance des données urbaines recueillies par un observatoire et les rapports qu'il peut produire, il ne saurait produire des produits de haute qualité ou accomplir ses objectifs, sans l'aide financière et institutionnelle de ses partenaires. Tous les coordonnateurs des observatoires urbains devraient minutieusement évaluer les risques de durabilité qu'ils rencontrent en élaborant leurs projets et en mettant en place des observatoires urbains. En outre, les coordonnateurs devraient développer des plans pour réduire ou atténuer ces risques. Lors de la création d'un nouvel observatoire urbain, les partenaires devraient honnêtement examiner la viabilité du projet, compte tenu de l'environnement institutionnel unique de leur ville.



Indicateurs non directement liés aux préoccupations locales

Le concept de l'observatoire urbain et ses indicateurs doivent être pratiques et s'adapter aux besoins de chaque communauté et de ses décideurs pour qu'il y ait une mise en œuvre réussie et durable. Un grand nombre d'observatoires actuels se trouvent dans les villes et les pays qui font face à des défis de gestion de leurs zones urbaines avec de grandes contraintes de ressources. Ils ne peuvent pas se permettre d'investir leurs maigres ressources dans des exercices futiles de recueil de données. Il est souvent reconnu que l'aspect le plus important dans le processus de planification est souvent

de clairement établir, les liens existant d'une part, entre le développement des indicateurs et le recueil de données et d'autre part, les domaines précis visés dans la formulation de politiques et la planification de chaque observatoire urbain. Grâce à ce processus, les indicateurs et leur valeur comme outil de planification ont suscité de l'intérêt parmi les décideurs politiques et d'autres parties prenantes. Le cadre mondial des indicateurs des ODD, le cadre des indicateurs du NAU, ainsi que le cadre des indicateurs urbains constituent un bon guide et une référence pour la localisation des indicateurs urbains.



Trop d'indicateurs urbains

Certains observatoires urbains ont créé des mécanismes de suivi avec plus de 200 indicateurs qui couvraient tout un éventail de questions urbaines. L'expérience montre que le système de suivi d'un observatoire urbain devrait être réduit à un petit nombre d'indicateurs, qui répondent au mieux au thème central de l'observatoire. Ces indicateurs devraient être spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et situés dans le temps (SMART) pour avoir une importance politique.



Manque de produits clairs et d'une bonne stratégie de communication

Les observatoires urbains devraient s'employer à assurer la reconnaissance de leur travail en proposant des produits novateurs, faciles à utiliser et basés sur la demande. Les partenaires de l'observatoire urbain devraient entreprendre en priorité un processus de discussion détaillée sur les produits spécifiques que l'observatoire se propose de développer et la façon dont les partenaires vont les diffuser. En l'absence de produits concrets, l'appui social, financier et politique obtenu par les observatoires va facilement s'estomper.



Manque de coordination parmi les acteurs

On ne saurait trop insister sur l'importance de la collaboration dans la conception et la mise en œuvre d'un observatoire urbain. Une collaboration véritable implique de travailler de manière concertée pour atteindre les objectifs de l'observatoire – il ne s'agit pas du recrutement des 'partisans' qui ne peuvent pas consacrer les ressources du personnel et leur temps personnel pour aider le travail qui doit être fait. Tous les partenaires – notamment les représentants gouvernementaux, le personnel des organisations locales et les membres du public – devraient comprendre leurs responsabilités eu égard à la gestion de l'observatoire urbain. Les coordonnateurs de l'observation devraient également veiller à créer des attentes réalistes et un plan d'action



Manque d'investissements dans le domaine de la formation

répondant aux besoins de toutes les parties intéressées.

Un problème majeur rencontré dans le processus de développement de systèmes d'indicateurs et de la mise en œuvre des observatoires urbains vient des difficultés que les fonctionnaires et d'autres acteurs rencontrent lorsqu'il s'agit de l'exécution et de l'utilisation des processus créés. Les cadres supérieurs et intermédiaires ainsi que le personnel technique, devraient recevoir des formations sur la nature des indicateurs et des observatoires et la façon dont ces outils peuvent les aider dans leur travail. La formation est nécessaire au début et tout au long du processus de mise en œuvre. L'un des principaux défis réside dans la rotation du personnel, en particulier des fonctionnaires de rang supérieur, dans beaucoup de pays, ce qui exige des efforts continus en matière de formation.

CHAPITRE

3

I

LES OUTILS ET MÉTHODOLOGIES DES OBSERVATOIRES URBAINS



ONU-Habitat a développé des outils et des méthodologies, tels l'Initiative sur la prospérité des Villes (IPV) et l'indice qui lui est associé, et le Cadre de Suivi de la Performance des Villes (CSPV) – Cadre de Suivi de la Performance des Villes (CSPV). Ces outils sont bien adaptés pour promouvoir la bonne gouvernance et permettre la réalisation du développement urbain durable. En

outre, ils peuvent être facilement déployés comme faisant partie entièrement d'un observatoire urbain, pour être utilisés lors des évaluations périodiques de la performance des différentes dimensions de l'urbanisation et des conditions globales des villes en fonction d'une structure commune et d'une approche comparable dans le temps et l'espace.



Charrette de conception à Johannesburg © ONU-Habitat

3.1 L'Indice sur la prospérité de la ville

L'indice de prospérité de la ville (IPV) – une initiative de ONU-Habitat- est un cadre flexible développé pour faciliter la conception, l'exécution et le suivi des politiques et des pratiques du développement durable. Elle avait pour objet d'accroître la prospérité et la durabilité des villes. L'IPV intègre les indicateurs des ODD pour aborder, à l'intérieur d'un seul cadre, les composantes environnementale, sociale, et économique de la prospérité et de la durabilité des villes. L'IPV se fonde sur six dimensions contextuellement spécifiques et similaires sur le plan mondial : la productivité, le développement des infrastructures, la qualité de vie, l'équité et l'inclusion sociale, la durabilité environnementale, la

gouvernance et la législation urbaines. L'indice, qui est calculé à l'aide des données sur la ville, permet de capturer la mesure dans laquelle les villes créent et distribuent les avantages socio-économiques et la prospérité. Le niveau de prospérité d'une ville se mesure par le niveau qu'elle atteint dans sa réalisation de tous ces six dimensions de prospérité. L'IPV intègre de nouveaux outils analytiques basés sur les indicateurs spatiaux facilitant une désagrégation de l'information tout au long des dimensions principales du développement urbain. Dans certaines villes et pays, l'IPV a été utilisée comme outil dans l'évaluation de la concurrence, de la gouvernance et de la responsabilisation.

Figure 2: Dimensions de l'IPV



Résumé des mesures de chaque dimension



Productivité

Mesure la contribution moyenne des villes à la croissance économique et au développement, à la génération de revenus, à la création d'emplois décentes et à l'égalité des chances pour tous.



Gouvernance urbaine et législation

Mesure la réalisation moyenne d'une ville dans la fourniture d'infrastructures adéquates pour accéder à l'eau potable, à l'assainissement, à de bonnes routes et aux technologies de l'information et de la communication, qui sont essentielles pour améliorer le niveau de vie et accroître la productivité, la mobilité et la connectivité.



Qualité de la vie

Measures the cities' average achievement in ensuring general wellbeing and satisfaction of the citizens.



Égalité et inclusion sociale

Mesure les réalisations moyennes des villes pour assurer une répartition équitable des avantages de la prospérité, la réduction de la pauvreté et de l'incidence des bidonvilles, la protection des droits des minorités et des groupes vulnérables, l'égalité des sexes et la participation égale dans les sphères sociale, économique, politique et culturelle .



Durabilité environnementale

Mesure la réalisation moyenne des villes en matière de protection de l'environnement urbain et de ses atouts naturels. Cela devrait être fait simultanément tout en garantissant la croissance, en recherchant l'efficacité énergétique, en réduisant la pression sur les ressources naturelles et en réduisant les pertes environnementales grâce à des solutions créatives et respectueuses de l'environnement.



Développement de l'infrastructure

Mesure la réalisation moyenne de la création d'un environnement propice en termes de bonne gouvernance urbaine pour catalyser l'action locale vers la prospérité, par le biais de politiques, de lois et de réglementations appropriées et efficaces, et de cadres institutionnels adéquats avec des institutions locales solides et des arrangements institutionnels solides.

En adoptant l'indice de prospérité de la ville, les observatoires urbains pourront faire le suivi de la prospérité de la ville aux niveaux des résultats et de l'impact ; ce qui peut permettre aux autorités locales de déterminer les opportunités futures de développement urbain ainsi que les problèmes et contraintes éventuels pour prévenir et faire face aux conséquences imprévues. À cet égard, les observatoires urbains peuvent utiliser le cadre de l'IPV pour établir les rapports sur l'état des villes qui fournissent une analyse actualisée des avancées vers le développement durable, ou des progrès faits vers l'atteinte des cibles des ODD / NAU aux niveaux local et national.

Depuis 2012, ONU-Habitat travaille en étroite collaboration avec des organisations locales, gouvernementales, nationales et internationales dans l'adoption de l'IPV en tant que cadre unique et harmonisé de suivi des programmes mondiaux ([Lien](#)). Jusqu'en 2019, l'IPV a été adapté pour évaluer la performance urbaine dans 539 villes de 54 pays répartis dans toutes les régions du monde. Dans la plupart de ces villes, les informations ainsi produites ont-elles été utilisées pour influencer les prises de décisions fondées sur les données (Voir la carte ci-dessous). Les pays qui utilisent cet outil peuvent être capables d'identifier, de quantifier, d'évaluer, et d'établir de manière plus structurée des rapports sur les progrès réalisés en matière de développement urbain.

Figure 2: Processus de l'exécution de la l'IPV

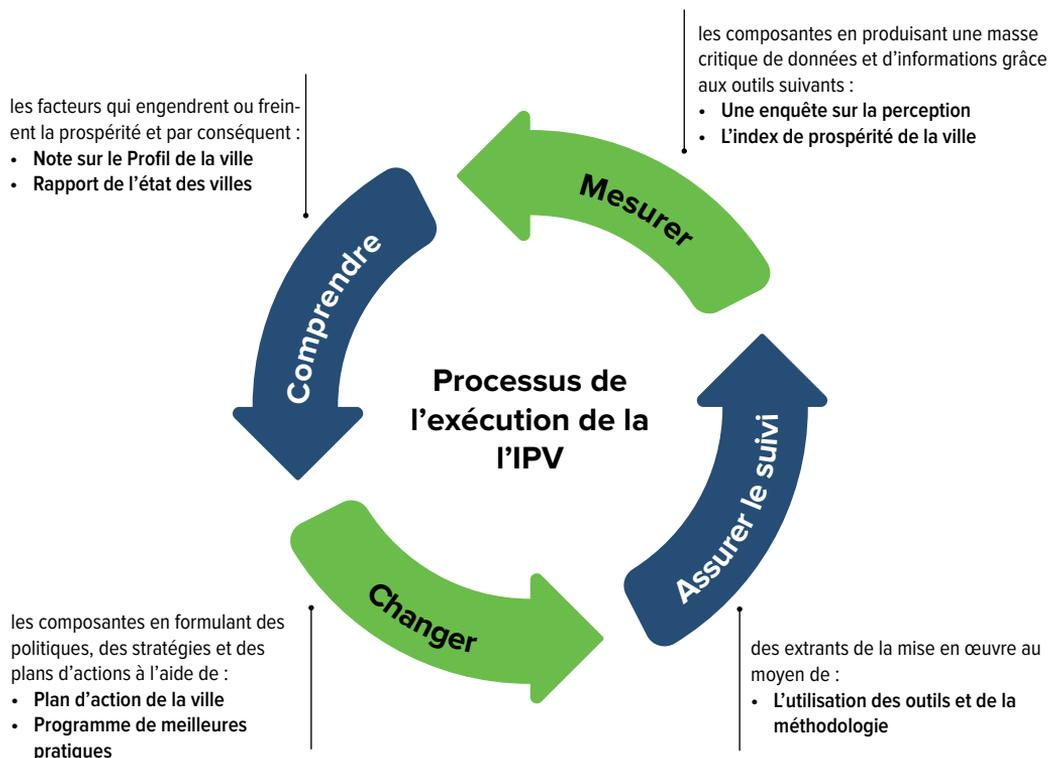


Figure 3: Pays possédant des données IPV



EN ADOPTANT L'INDICE DE PROSPÉRITÉ DES VILLES, LES OBSERVATOIRES URBAINS POURRONT FAIRE LE SUIVI DE LA PROSPÉRITÉ DES VILLES AU NIVEAU DES RÉSULTATS ET DES IMPACTS D'UNE MANIÈRE QUI PERMET AUX AUTORITÉS RÉGIONALES ET LOCALES D'IDENTIFIER LES OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN FUTUR, AINSI QUE LES REVERS POTENTIELS ET LES CONTRAINTES À ANTICIPER. ET TRAITER LES CONSÉQUENCES IMPRÉVUES.

3.2 Le cadre de suivi de la performance de la ville (CSPV)

Le CSPV est un cadre facilitant le suivi des ressources et des résultats/produits associées à la mise en œuvre des plans nationaux de développement à l'intérieur des villes. Il s'agit d'un système adapté de suivi de la performance

de la ville qui couvre les différents niveaux de gouvernance et de secteurs ; il permet également le suivi de la mise en œuvre des plans et programmes de développement urbain des villes, grâce à un ensemble de 100 indicateurs.

Le CSPV est unique dans ce sens qu'il est un outil de mesure qui :

1

Est construit sur la base de références et des cibles des schémas directeurs de développement comme les visions et les plans de développement associés;

2

Appuie la mesure des performances et de la mise en œuvre des piliers des plans de développement au niveau de la ville, régional et national;

3

Associe et contribue à la mesure de la prospérité urbaine sur le long terme en fonction des six dimensions de l'IPV;

4

Permet aux décideurs – en sa qualité d'outil d'appui basé sur les systèmes et les décisions des TIC muni d'un tableau de bord – pour suivre les principaux indicateurs de performance et apporter des solutions en temps réel, au cas où les goulots d'étranglement ou les difficultés sont rencontrés et menacent de bloquer la réalisation effective des objectifs.

5

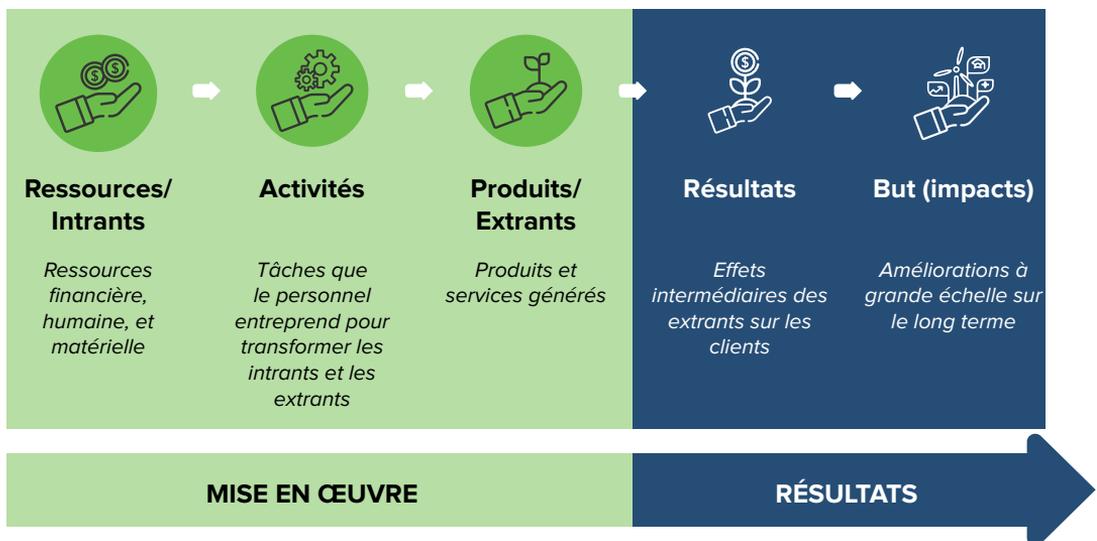
Permet aux équipes, à l'aide de tableaux de bord, de vérifier les avancées faites dans d'autres villes et de tirer des leçons, tant de ces expériences que des défis confrontés dans le cadre de leur propre mise en œuvre ou concernant l'amélioration des prestations de service

LE CSPV PROMEUT UNE PLUS GRANDE RESPONSABILISATION, UNE MEILLEURE ÉVALUATION DES PERFORMANCES ET UNE FORTE COORDINATION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE/LOCALE AVEC LES ENTITÉS GOUVERNEMENTALES RÉGIONALES OU LOCALES/ INFRANATIONALES.

Le CSPV s'appuie sur un réseau de dirigeants et de gestionnaires, et en utilisant une plateforme TIC solide pour garantir le suivi en temps réel et efficace des progrès. Le CSPV favorise une plus grande responsabilisation, une meilleure évaluation de performance et une solide coordination du gouvernement central/local avec des instances gouvernementales régionales ou locales ou sous nationales.

Les observatoires urbains peuvent adapter le CSPV pour permettre aux villes et régions dans lesquelles ils fonctionnent de prendre des décisions appropriées au sujet des meilleures actions à adopter et de suivre les changements, tout en documentant systématiquement leur performance aux niveaux des ressources/produits et de les relier tous directement au niveau du résultat et de l'impact.

Figure 4: Le processus de suivi de performance des villes par le CSPV



ENCADRÉ 8

CSPV en Éthiopie

En 2018, ONU-Habitat a apporté un appui technique au Ministère Ethiopeien de l'urbanisme et de l'habitat, ayant abouti au développement du cadre de suivi de la performance des villes (CSPV) –il s'agit d'un outil de reddition des comptes couvrant divers niveaux de suivi de la gouvernance et favorisant des évaluations périodiques de la mise en œuvre et des plans et programmes de développement urbain en Éthiopie ([lien](#)). Bien loin de n'être qu'un outil de responsabilisation, le CSPV est un mécanisme facilitant la prise de décisions politiques et d'investissements efficaces au niveau local et national. Le système CSPV constitue le fondement du développement et du fonctionnement efficace d'un observatoire urbain national en Éthiopie ; lequel permettra la collecte, la compilation et l'analyse de données efficaces, pour une meilleure utilisation des résultats sur un certain nombre d'indicateurs urbains interdépendants.

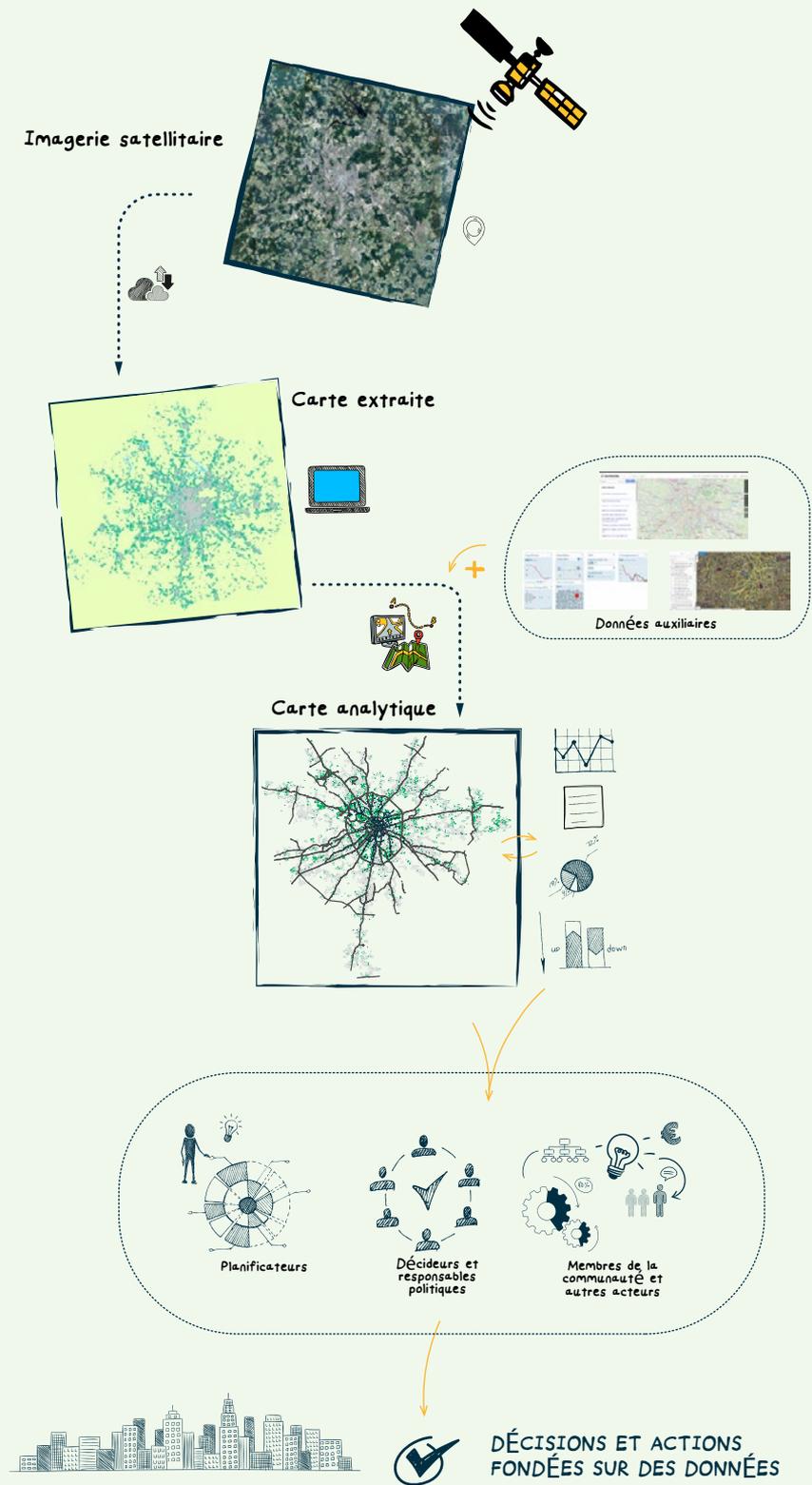
3.3 Les modèles pour l'intégration des données spatiales

Une compréhension claire des modes et des tendances urbaines exige l'utilisation des Technologies d'observation de la terre et d'informations géospaciales; elles sont, non seulement essentielles pour la production des données, mais également cruciales en ce qui concerne la transformation de données multiples en produits faciles à utiliser, en appui aux décideurs et au public. Aujourd'hui, les technologies d'observation de la terre et d'informations géospaciales ont cessé d'être une option facultative, et sont en fait devenues obligatoires dans toutes les stratégies de gestion des données à tous les niveaux. Au sein des cadres de suivi et de production des rapports des programmes mondiaux comme les ODD et le NAU, ces technologies sont partie intégrante des besoins en matière de données. Or il est nécessaire de procéder à une certaine forme de collecte et d'analyse de données spatiales au niveau local/urbain dans le cadre d'un minimum de 7 des 11 indicateurs des ODD. Les indicateurs concernés sont : l'indicateur 11.2.1 relatif au transport public, l'indicateur 11.3.1 concernant les tendances d'urbanisation et les modes urbains de consommation des terres ; il y a également les indicateurs 11.5.1 et 11.5.2 sur la réduction des risques, les indicateurs 11.6.1 et 11.6.2 sur les déchets urbains solides et la qualité de l'air, l'indicateur 11.7.1 sur l'accès l'espace public urbain et l'indicateur 11.b sur le changement climatique et la résilience. Les calculs nécessaires pour ces indicateurs peuvent être effectués grâce aux techniques d'analyse spatiale à l'aide de systèmes de télédétection et d'information géographique. En plus, ces technologies sont inestimables pour faciliter la compréhension de la manifestation / distribution du phénomène spatial concernant les 232 indicateurs des ODD, et pour aider dans l'urbanisation durable et les processus de prise de décision en matière de développement.

À cet égard, ONU-Habitat considère que ces technologies constituent une composante cruciale de tous les efforts déployés pour suivre l'urbanisation et informer la prise de décision basée sur les données ; elles peuvent en retour encourager l'intégration de telles décisions dans l'architecture centrale des plateformes de gestion des données de l'observatoire urbain. Au niveau des indicateurs, ONU-Habitat, d'autres organismes des Nations Unies et différents partenaires travaillant sur l'ODD 11 ont développé des techniques d'analyses spatiales et des modèles munis de guides, que les pays peuvent facilement exécuter dans le cadre de la production des données pertinentes sur l'ODD 11. En termes d'observatoires urbains, ces technologies ont ouvert une nouvelle ère de données librement accessibles - depuis l'imagerie satellitaire et les ressources de données de masse jusqu'aux mégadonnées, qui sont susceptibles d'être facilement analysées à moindre coût au niveau de la ville. D'autre part, la capacité pour ces technologies de visualiser les données à indicateurs multiples dans des produits visuels aide les décideurs, non seulement à comprendre les tendances sans avoir à se servir de longs rapports et des chiffres complexes, mais elles leur permettent d'identifier les poches de pauvreté et la distribution spatiale des besoins, et en retour d'être en mesure d'élaborer des politiques urbaines ciblées.

Dans le cadre de son assistance aux activités des observatoires urbains, ONU-Habitat effectue des échanges avec les villes et les pays de multiples modèles et d'approches relatives au traitement et à la visualisation des données et des méthodes; il entreprend également le renforcement des capacités que ces observatoires peuvent utiliser.

Figure 5: Application typique des Technologies d'observation de la terre et d'informations géospatiales dans les processus de production de données et de prise de décisions

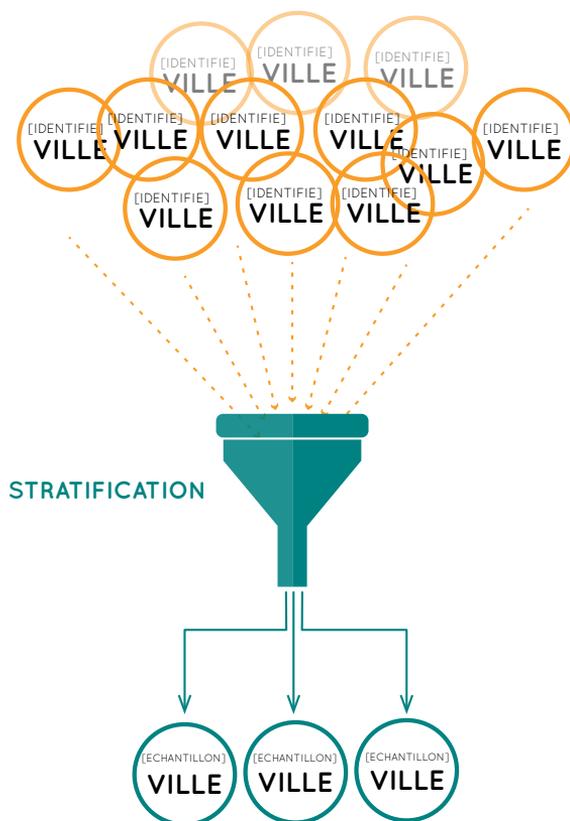


3.4 L'échantillon des Villes Nationales

Beaucoup d'indicateurs des ODD exigent que les données soient recueillies au niveau local ou des villes. Ceci signifie que les pays sont obligés de définir et d'identifier le nombre de leurs villes, de recueillir des données concernant toutes ces villes et de les agréger ensuite pour obtenir la performance nationale moyenne de ces indicateurs propres aux villes. Pour un grand nombre de pays, il n'est pas possible de recueillir des informations et de produire des rapports sur toutes leurs villes,

et ceci est particulièrement avéré pour ceux dont les ressources sont limitées (systèmes financiers, institutionnels, humains). Pour ces pays, ONU-Habitat recommande l'approche de l'application de l'Échantillon national des villes (ENV), qui leur permet de sélectionner systématiquement un échantillon de villes représentatives de leur territoire pour préparer de façon plus systématique des rapports au niveau national. ([Lien](#))

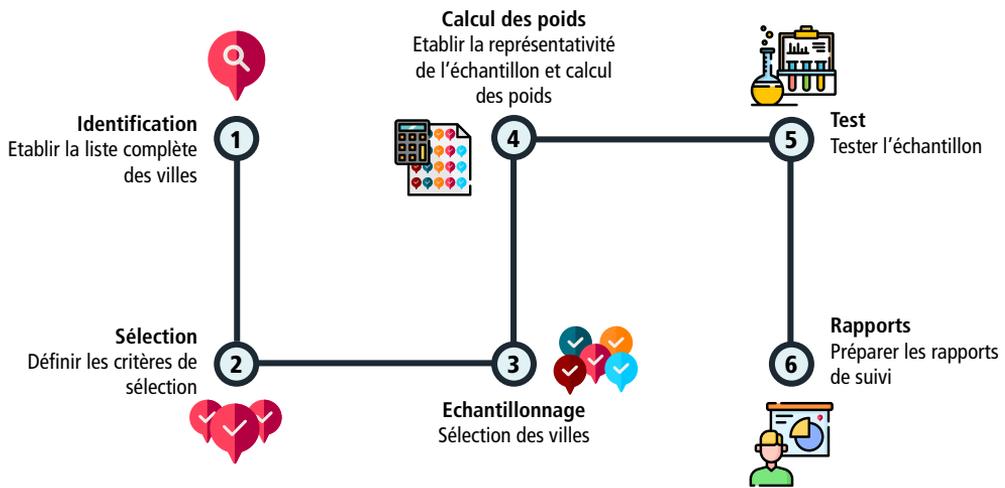
Figure 6: Sélection d'échantillons de villes



L'échantillon national de villes (ENV) consiste en un échantillon de villes minutieusement construites qui considère les caractéristiques spécifiques des villes et leurs différences à l'échelle sous-régionale, dans le but de faire le suivi du schéma prédominant des villes du pays de façon agrégée dans un pays donné. L'ENV est l'un des mécanismes qui se propose de créer des conditions pour suivre et faire les rapports sur un ensemble consistant de villes ; permettant ainsi d'effectuer une analyse de séries chronologiques, et donc de mesurer les progrès nationaux de manière plus systématique et scientifique. On construit l'échantillon des villes

en utilisant des méthodologies scientifiques et statistiques solides reposant sur un nombre de critères / caractéristiques propres à la ville et en tenant compte des contextes précis des pays, en faisant en sorte que l'échantillon soit consistant, reflète les réalités du territoire, de la géographie, de la taille, de l'histoire, etc. de tout pays donné. Les pays peuvent utiliser l'ENV pour déterminer dans quelles villes ou zones urbaines il conviendrait d'établir les observatoires urbains à long terme, comme faisant partie du cadre du processus de suivi et de production de rapports.

Figure 7: Comment construire une ENV



ONU-HABITAT, D'AUTRES AGENCES DES NATIONS UNIES ET D'AUTRES PARTENAIRES TRAVAILLANT SUR L'ODD 11 ONT DÉVELOPPÉ DES TECHNIQUES D'ANALYSE SPATIALE AVEC DES GUIDES QUE LES PAYS PEUVENT FACILEMENT APPLIQUER POUR GÉNÉRER DES DONNÉES PERTINENTES SUR L'ODD 11.



Chemin de fer, Bangladesh © Peter Walters / ONU-Habitat

Conclusion

Malgré leur importance reconnue dans la promotion du développement durable, de nombreuses villes à travers le monde n'ont pas les moyens de comprendre la relation entre les politiques et les secteurs urbains, ou la relation entre le rendement des secteurs spécifiques et les résultats plus larges du développement économique et social. Par conséquent, un très petit nombre de villes ont la capacité de développer des politiques éclairées et des actions solides pour fournir des services adéquats à leurs citoyens du fait qu'ils n'ont souvent pas accès aux données en temps voulu, pertinentes et désagrégées.

Compte tenu de la façon dont ils sont conçus, les observatoires urbains sont bien placés pour combler cette lacune. En effet, ils répondent au besoin exprimé très souvent pour des données fiables, des ensembles de données urbaines à haute résolution propres aux villes et aux régions urbaines où ils opèrent. Ils aident dans le renforcement des capacités au niveau national, sous – national, et local servant de plateformes d'échanges de connaissances efficaces et afin de promouvoir une gouvernance fondée sur des données probantes et s'appuyant sur une base de connaissances partagée. En général, les observatoires urbains jouent un rôle décisif en termes d'utilisation de la technologie, de l'innovation et de l'analyse en appui à la collecte

de données et la formulation de politiques, tout en favorisant le renforcement des capacités, des programmes d'apprentissage et la sensibilisation dans le domaine de données urbaines. En ce qui concerne la gouvernance urbaine dans le domaine des données, et le leadership, les observatoires urbains gèrent, au niveau local, les partenariats locaux et la coordination des données tirées des départements de gouvernements, du secteur privé, des organisations non gouvernementales, des médias et des universitaires. À ce titre, ils peuvent directement ou indirectement encourager les bonnes pratiques et les principes en matière de partage de données, de données ouvertes et des droits relatifs aux données. Ils agissent en tant que points focaux pour les systèmes de suivi urbain basé sur les indicateurs et sont hébergés par un département existant de l'administration centrale, un département de la ville, une organisation non gouvernementale ou une université.

Les observatoires urbains ont vocation à faire le pont entre les intérêts et les activités de différents secteurs impliqués dans le développement urbain, notamment les autorités locales, les organisations non gouvernementales, les centres de recherche universitaires, le secteur privé et la société civile. À cet effet, les décideurs doivent être engagés pour veiller à ce que les produits et les plans d'information

soient mis au profit du public, qui doit donc être présent pour s'assurer que les plans représentent les intérêts de toutes les parties prenantes.

Au fil des ans, ONU-Habitat s'est employé à fournir une orientation systématique sur la mise en place de ces observatoires dans de nombreux pays ; ce travail a abouti à la création d'un réseau global de plateformes au niveau local, national et régional, le Global Urban Observatory Network (GUO-Net), (le Réseau global de l'observatoire urbain) un réseau mondial d'information et de renforcement de capacités pour faciliter la mise en œuvre du Nouvel Agenda Urbain aux niveaux national et local. Cette masse critique d'observatoires urbains est un atout très important pour le suivi et la production de rapports dans le cadre des programmes internationaux tels que le NAU et les ODD, du fait qu'ils guident les engagements locaux en matière de collecte, d'analyse et concernant les interprétations des données des indicateurs urbains par des processus consultatifs et inclusifs.

Le présent guide décrit le processus de mise en place et du fonctionnement d'un observatoire urbain (au niveau local ou national) pour produire, analyser,

interpréter et diffuser des données urbaines de valeur dont les décideurs ont besoin au niveau local et national pour faire le suivi des avancées dans la réalisation des programmes de développement urbains tels que les ODD, l'Accord de Paris sur le climat, le cadre d'action de Sendai, le NAU, les chargés de programmes urbains et d'autres parties prenantes dans le monde entier. Le processus est facilement reproductible dans différents contextes et est soutenu par de nouveaux outils et méthodes mis en place par ONU-Habitat.

Dans le cadre de ses efforts pour améliorer les capacités de production et d'utilisation des données, ONU-Habitat fournit l'assistance technique dans le développement de nouveaux observatoires au niveau national et local. Cet appui commence dès les étapes embryonnaires et englobe le renforcement de capacités, le partage de meilleures pratiques, des outils de gestion de connaissances et l'assistance technique nécessaire pendant les phases de conception et de développement organisationnel de l'observatoire, ainsi que le développement du cadre des indicateurs, le renforcement des capacités en matière de recueil, de gestion et d'analyse des données.

Annexes

Tableau A1. Cadre des indicateurs de l'ODD 11

Cibles	Indicateurs actuels	Classification Tier	Organisme responsable
Cible de l'ODD 11.1: D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	11.1.1. Proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles, des établissements informels ou des logements inadéquats.	Tier I	
Cible de l'ODD 11.2: D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.	11.2.1. Proportion de la population ayant un accès pratique aux transports en commun, selon le sexe, l'âge et les personnes handicapées.	Tier II	
Cible de l'ODD 11.3: D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	11.3.1. Rapport entre le taux de consommation des terres et le taux de croissance de la population.	Tier II	
	11.3.2. Proportion de villes ayant une structure de participation directe de la société civile dans l'urbanisme et une gestion qui fonctionnent régulièrement et démocratiquement.	Tier II	
Cible de l'ODD 11.4: Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.	11.4.1. Dépenses totales par habitant pour la préservation, la protection et la conservation de tout le patrimoine culturel et naturel, par source de financement (public, privé), type de patrimoine (culturel, naturel) et niveau de gouvernement (national, régional et local/municipal)	Tier II	
Cible de l'ODD 11.5: D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimées en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.	11.5.1. Nombre de décès, de personnes disparues et de personnes directement touchées par les catastrophes pour 100000 habitants.	Tier II	
	11.5.2. Pertes économiques directes liées aux catastrophes par rapport au PIB mondial, dommages aux infrastructures essentielles et nombre de perturbations des services de base attribuables aux catastrophes.	Tier II	

Cibles	Indicateurs actuels	Classification Tier	Organisme responsable
Cible de l'ODD 11.6: D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.	11.6.1. Proportion de déchets solides municipaux collectés et gérés dans des installations contrôlées par rapport au total des déchets solides municipales produits par les villes	Tier II	 ONU HABITAT POUR UN MEILLEUR Avenir URBAIN
	11.6.2. Concentrations moyennes annuelles de particules fines (par exemple, PM2,5 et PM10) dans les villes (pondérées en fonction de la population).	Tier I	 Organisation mondiale de la Santé
Cible de l'ODD 11.7: D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.	11.7.1. Part moyenne de la zone bâtie des villes qui est un espace ouvert au public pour tous, par sexe, âge et personnes handicapées.	Tier II	 ONU HABITAT POUR UN MEILLEUR Avenir URBAIN
	11.7.2. Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe, âge, handicap et lieu de l'événement, au cours des 12 derniers mois.	Tier II	 ONUDC Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
Cible de l'ODD 11.a: Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.	11.a.1. Nombre de pays qui ont une politique urbaine nationale ou des plans de développement régional qui (a) répondent à la dynamique démographique, (b) assurent un développement territorial équilibré, et (c) augmentent l'espace budgétaire local.	Tier II	 ONU HABITAT POUR UN MEILLEUR Avenir URBAIN
Cible de l'ODD 11.b: D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.	11.b.1. Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	Tier II	 UNDRR UN Office for Disaster Risk Reduction
	11.b.2. Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale	Tier II	 UNDRR UN Office for Disaster Risk Reduction
Cible de l'ODD 1.4: D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance.	1.4.1. Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base	Tier I	 ONU HABITAT POUR UN MEILLEUR Avenir URBAIN
	1.4.2. Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers a) de documents légalement authentifiés et b) qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type	Tier II	 ONU HABITAT POUR UN MEILLEUR Avenir URBAIN  BANQUE MONDIALE

Cibles	Indicateurs actuels	Classification Tier	Organisme responsable
Cible de l'ODD 6.3: D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.	6.3.1: Proportion des eaux usées d'origine ménagère et industrielle traitées sans danger	Tier II	 Organisation mondiale de la Santé ONU HABITAT POUR UN MEILLEUR AVENIR URBAIN
Tier I. L'indicateur est conceptuellement clair, sa méthodologie et ses normes sont établies au niveau international et des données sont régulièrement produites par les pays pour au moins 50 % des pays et de la population dans chaque région où l'indicateur est pertinent. Tier II. L'indicateur est conceptuellement clair, a une méthodologie établie au niveau international et des normes sont disponibles, mais les données ne sont pas produites régulièrement par les pays. Tier III. Aucune méthodologie ou norme établie au niveau international n'est encore disponible pour l'indicateur, mais une méthodologie/des normes sont (ou seront) élaborées ou testées.			

Tableau A2. Liste des indicateurs liés à de l'IPV (Indicateurs recommandés pour les observatoires urbains)

DIMENSION	SOUS-DIMENSION	INDICATEUR
PRODUCTIVITÉ	1. Dynamisme économique (EG)	1.1 Produit de la ville par habitant (in dollars américains)
		1.2 Taux de dépendance des personnes âgées
		1.3 Revenu moyen du ménage
	2. Agglomération économique	2.1 Densité économique
		2.2 Spécialisation économique
		2.3 Taux de chômage
	3. Emploi	3.1 Taux de chômage
		3.2 Proportion emploi / population
		3.3 Emploi informel
INFRASTRUCTURE	1. Conditions de logements	1.1 Accès à un meilleur habitat
		1.2 Accès au réseau urbain d'approvisionnement à l'eau potable
		1.3 Accès au réseau urbain d'assainissement
		1.4 Accès au réseau moderne d'alimentation en énergie électrique
		1.5 Surface habitable suffisante
		1.6 Densité de la population
	2. Infrastructure Sociale	2.1 Densité des médecins
		2.2 Nombre des bibliothèques publiques
	3. Technologies de l'Information et de la Communication	3.1.1 Accès à l'Internet
		3.2 Accès à l'ordinateur à domicile
		3.3 Vitesse moyenne de l'internet à haut débit

DIMENSION	SOUS-DIMENSION	INDICATEUR
	4. Mobilité urbaine	4.1 Utilisation des transports en commun
		4.2 Temps moyen de déplacement quotidien
		4.3 Longueur du réseau de transport en commun
		4.4 Décès par accident routier
		4.5 Facilité d'accès au transport
	5. Connectivité des rues	5.1 Densité de l'intersection des rues
		5.2 Densité de la rue
5.3 Part de terres allouées aux rues		
QUALITÉ DE VIE	1. Santé	1.1 Espérance de vie à la naissance
		1.2 Taux de mortalité des enfants âgés de moins de cinq ans
		1.3 Taux de couverture de la vaccination
		1.4 Mortalité maternelle
	2. Éducation	2.1 Taux d'alphabétisation
		2.2 Durée moyenne de scolarisation
		2.3 Éducation de la petite enfance
		2.4 Taux net d'inscription dans l'enseignement supérieur
	3. Sûreté et sécurité	3.1 Taux d'homicide
		3.2 Nombre de vols contre des personnes par 100000 habitants
	4. Espace public	4.1 Accessibilité aux espaces publics ouverts
		4.2 Espace vert par habitant
	EQUITE & INCLUSION SOCIALE	1 Équité économique
1.2 Taux de pauvreté		
2. Inclusion sociale		2.1 Ménages résidents dans des bidonvilles
		2.2 Taux de chômage parmi les jeunes
3. Intégration des questions de genre		3.1 Indice de parité entre les sexes dans l'éducation secondaire
		3.2 Proportion de femmes dans les administrations locales
		3.3 Proportion de femmes dans la population active
4. Diversité urbaine		4.1 Indice de la mixité de l'utilisation du sol
DURABILITE DE L'ENVIRONNEMENT	1. Qualité de l'air	1.1 Nombre de stations de surveillance de la qualité de l'air
		1.2 Concentration en particules très fines (PM 2.5)
		1.3 Émissions de CO ₂
	2. Gestion des déchets	2.1 Taux de collecte des déchets
		2.2 Taux de traitement des eaux usées
		2.3 Part de recyclage des déchets solides
3. Énergie durable	3.1 Part de consommation des énergies renouvelables	
GOUVERNANCE ET LEGISLATION URBAINE	1. Participation	1.1 Participation électorale
		1.2 Accès à l'information publique
		1.3 Participation civique
	2. Financement municipal et capacité institutionnelle	2.1 Perception des revenus propres
		2.2 Nombres de jours nécessaires pour créer une entreprise
		2.3 Montant de la dette infranationale
		2.4 Efficience des dépenses au niveau local
	3. Gouvernance de l'urbanisation	3.1 Efficacité de l'utilisation des terres

Adresse :

Data and Analytics Section | Section Données et Analyses,
Knowledge and Innovation Branch | Département de la
Connaissance et de l'Innovation,
United Nations Human Settlements Programme | Programme des
Nations Unies pour les,
UN-HABITAT | ONU-HABITAT.

PO Box 30030,
Nairobi, 00100, Kenya.
Tel: 254-20-762 3342
Fax: 254-20-762 6741

Site web: <https://unhabitat.org/knowledge/data-and-analytics>



ONU  HABITAT